Cazenove & Stédo

LES POMPIERS

ÇA ROULE !

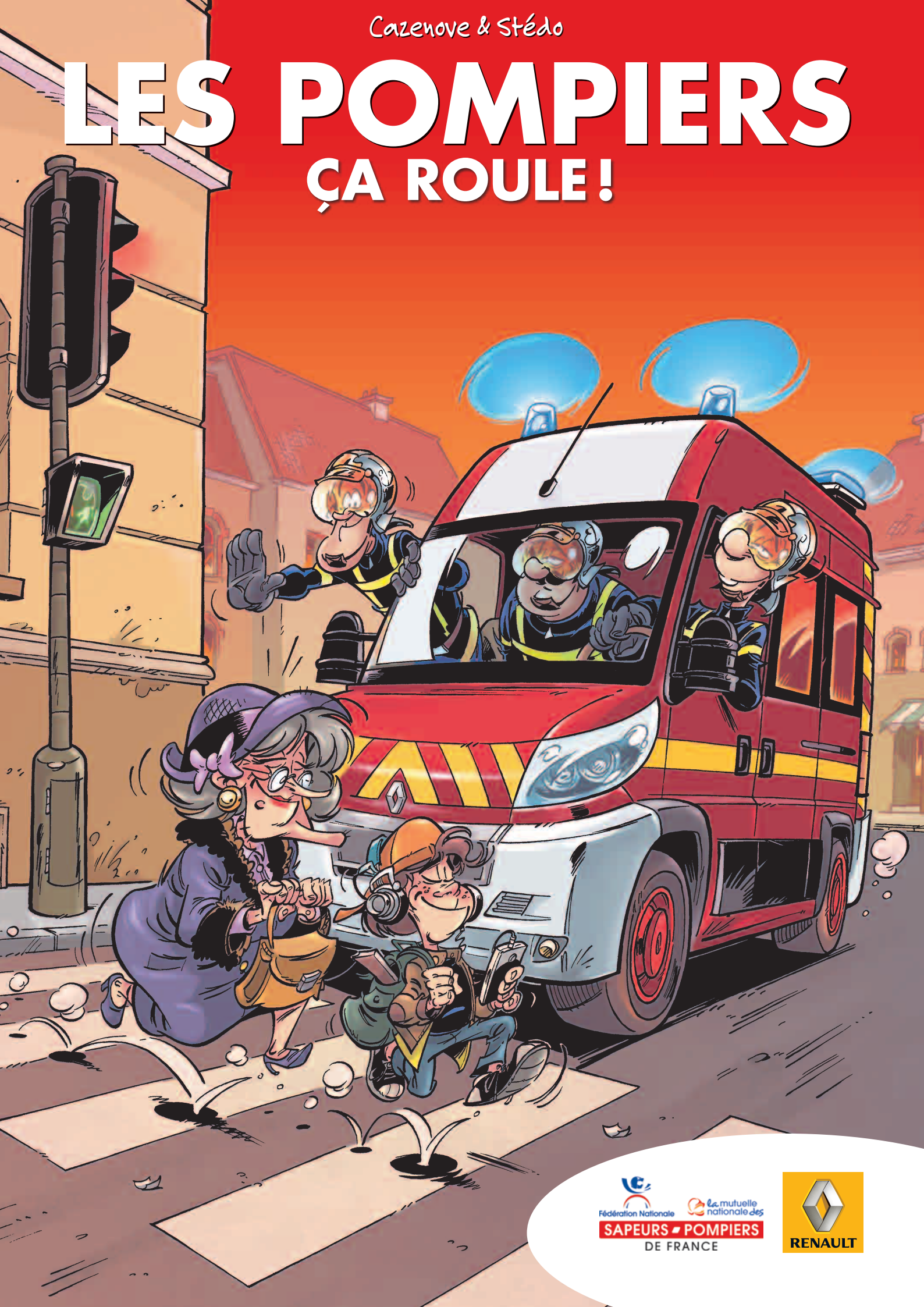

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

la mutuelle nationale des

RENAULT

Cazenove & Stédo

LES POMPIERS

ÇA ROULE !

**NOUS NE SOMMES PAS QUE DES SUPER HÉROS,
NOUS SOMMES AVANT TOUT DES HOMMES COMME LES AUTRES !**

Scénario
Cazenove

Dessins
Stédo

Couleurs
Christian Favrelle et Pierre Schelle

**Sous la coordination du Groupe de Travail
National Santé Sécurité Prévention**

BAMBOO ÉDITION

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

CNRACL

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

la mutuelle nationale des

RENAULT

Fédération Nationale SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

la mutuelle nationale des

SANTÉ SÉCURITÉ PRÉVENTION

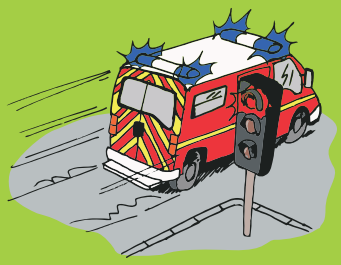

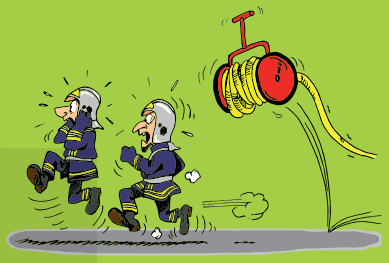

Pour protéger les autres,
il faut savoir aussi se protéger.

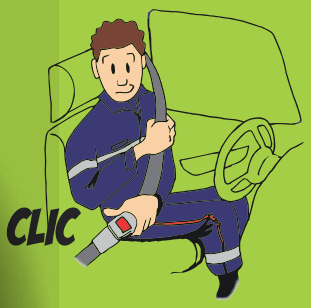

Pour vous, la FNSPF et la MNSPF unissent leur savoir-faire, leur expérience et leur réseau dans les domaines de la santé, la sécurité et la prévention.

Leurs objectifs :
- aider le sapeur-pompier à préserver son capital forme et santé,
- améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers en service,
- anticiper et prévenir les risques de l'activité de sapeur-pompier.

Pour nous contacter
santesecurite@pompiers.fr

Création : simpledraw@orange.fr

Aujourd'hui, le risque routier professionnel représente en France la première cause d'accident mortel au travail. Malgré une forte diminution de ce chiffre ces dernières années, il reste une préoccupation majeure pour les entreprises.

Ce risque n'épargne malheureusement pas le monde des sapeurs-pompiers. En 2003, le rapport POURNY dressait un état des lieux des accidents de service depuis 1994, avec un constat alarmant sur les accidents liés à la circulation routière. 11 ans après, la prévention du risque routier constitue toujours un enjeu primordial pour nos sapeurs-pompiers. En effet, les accidents routiers sont à l'origine de près de la moitié des décès de pompiers en service chaque année… et le risque concerne tous les agents : sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs.

Si heureusement tous les accidents n'ont pas une fin si dramatique, ils engendrent néanmoins d'importantes conséquences tant au niveau personnel pour l'agent accidenté qu'au niveau du fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours. Atteintes physiques et morales des personnels, arrêt de travail, perte de l'aptitude opérationnelle, augmentation des primes d'assurance, immobilisation des véhicules…les impacts peuvent être nombreux. Au fil du temps, le risque routier est devenu un réel enjeu humain, social et économique.

Si la priorité doit bien évidemment être donnée à la mise en œuvre de solutions organisationnelles visant une gestion globale des déplacements, la sensibilisation des différents acteurs n'en reste pas moins importante. Il est en effet primordial que chaque conducteur ait conscience de l'importance de son rôle et des éventuelles conséquences de ses actes, d'autant plus lorsque l'on sait que dans plus de 80% des cas, l'homme est à l'origine des accidents de la circulation.

Fort de tous ces constats, le Groupe de Travail National Santé Sécurité Prévention (GTN SSP) a donc naturellement intégré la prévention du risque routier dans ses orientations. À travers cet ouvrage, sa première action vise à responsabiliser et modifier le comportement des agents du SDIS, en rappelant les règles indispensables à une conduite raisonnable et adaptée à la situation. Il espère ainsi contribuer à la diminution des accidents routiers.

En tant que Présidents de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France, nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette démarche de mutualisation au niveau national en matière de prévention. Effectivement, ce support ludique de sensibilisation a pu voir le jour grâce à l'engagement de nombreux SDIS dans ce projet avant même le lancement de sa création.

Bonne lecture à tous,

Le Président de la FNSPF
Eric FAURE

Le Président de la MNSPF
Antoine HUBERT

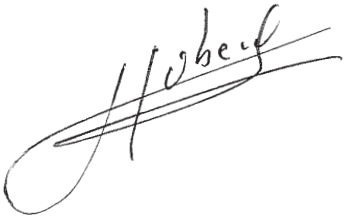

Le risque routier chez les sapeurs-pompiers

Pour réduire le risque routier, de nombreux services départementaux d'incendie et de secours déploient des plans de prévention du risque routier (PPRR) en essayant d'agir notamment sur le facteur humain, par le développement d'actions, d'outils de sensibilisation et de formation.
Cette bande dessinée pourra ainsi s'intégrer parfaitement dans ces plans de prévention du risque routier.

Dans ce support, 15 items spécifiques ont été développés sous forme de planches de BD, associés à un message d'information et de prévention. Ils peuvent faire référence à :

- des expériences courantes vécues dans le cadre de l'exercice des missions de sapeur-pompier,
- des situations survenues dans la vie privée étroitement liée à l'activité de sapeur-pompier,
- des pratiques dangereuses connues et répertoriées (ex : surestimation de l'urgence de la mission et de la vitesse, non-port de la ceinture de sécurité, absence de guidage, prise de risque inutile…)

1. Trajet hors intervention
2. Port de la ceinture
3. Danger des moyens de communication au volant
4. Aller au CS
5. Utilisation des avertisseurs spéciaux
6. Aller sur l'intervention
7. Transport de victime
8. Obligation de guidage des véhicules
9. Repérage de l'environnement et de la configuration
10. Balisage du véhicule et des équipiers sur intervention
11. Maîtrise du véhicule
12. Non-consommation de produits modificateurs de comportement
13. Formation à la conduite
14. Maintien en état des véhicules
15. Cahier des charges sécuritaire lors des achats

Enfin, la dernière page de cette BD liste les principaux conseils de prévention que chacun doit connaître pour allier objectifs opérationnels et sécurité.

EN LES METTANT EN APPLICATION, CHACUN CONTRIBUE À SA PROPRE SÉCURITÉ ET AGIT POUR DIMINUER LE NOMBRE GLOBAL D'INCIDENTS.

TRAJET HORS INTERVENTION

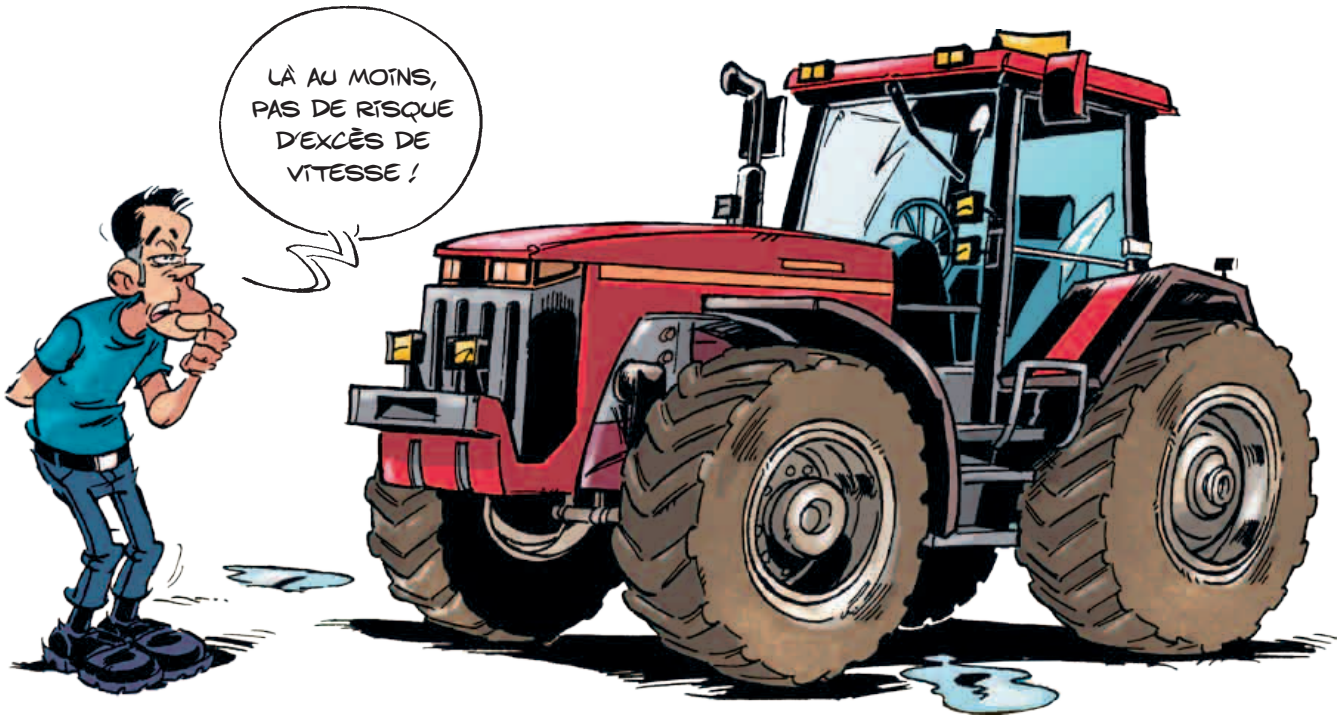

Trajet hors intervention, adopter une attitude parfaitement respectueuse du code de la route.

Comme tout conducteur, les sapeurs-pompiers sont soumis à l'obligation du respect du code de la route et à la détention du permis correspondant.

Si des tolérances sont accordées aux sapeurs-pompiers lors de certaines interventions et sous certaines conditions, le reste du temps, vous êtes soumis au respect absolu du code de la route : port de la ceinture, respect des limitations de vitesse, distance de sécurité, feux rouges, sens interdit, signalisation….

Le non-respect de ces dispositions peut vous exposer directement à des sanctions de différents niveaux selon la gravité de l'infraction. C'est bien la responsabilité personnelle de l'agent qui est impactée et non celle du service.

Donc le code de la route s'impose :

- Pour les sapeurs-pompiers : dans tous vos déplacements hors intervention (déplacements administratifs, formations, réunions, retour d'intervention, etc…)
- Pour les JSP et les PATS : dans toutes les situations

Trajet hors intervention = respect absolu du code de la route

TRAJET HORS INTERVENTION

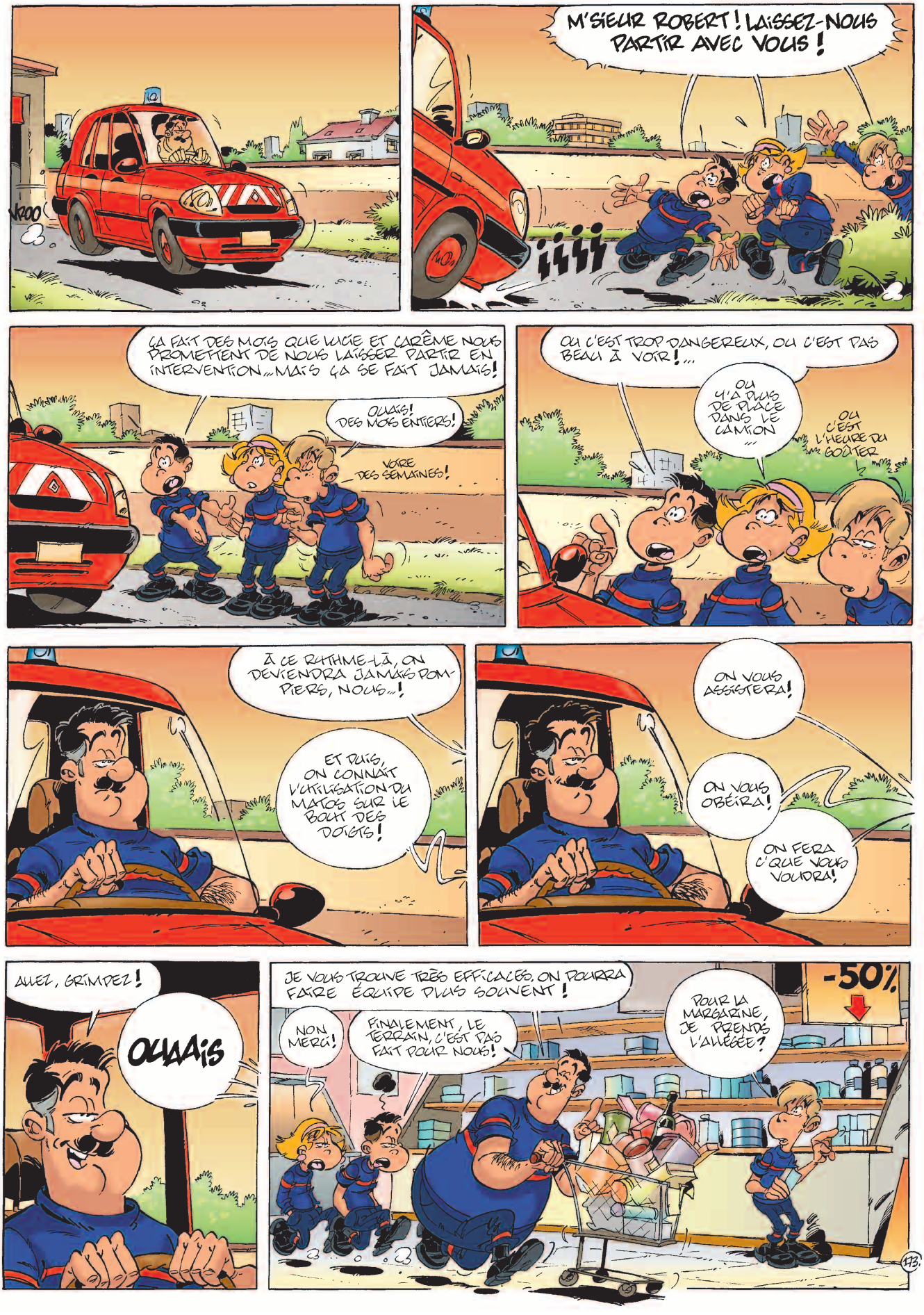

PORT DE LA CEINTURE

Veiller au port de la ceinture de sécurité par tous et en toute circonstance.

Vous avez raison ! Une tolérance est prévue par le code de la route concernant le port de la ceinture pour le conducteur et le passager d'un véhicule d'intérêt général prioritaire en intervention d'urgence faisant usage de ses avertisseurs spéciaux. Mais en cas d'accident, votre corps sera-t-il aussi tolérant que le juge ?

Pour une mission urgente, en dérogeant aux règles élémentaires de sécurité, le conducteur va déjà prendre des risques supplémentaires. Alors il semble inutile d'augmenter aussi la gravité de vos blessures et celles de vos collègues en cas d'accident, par le non-port de la ceinture… N'oubliez pas qu'une personne qui ne porte pas sa ceinture de sécurité devient un projectile pour les autres !

Dans tous les cas, la ceinture est obligatoire en retour d'intervention et pour les déplacements administratifs.

Dans votre vie privée, il ne vous viendrait jamais à l'idée de conduire votre véhicule personnel sans être attaché ou encore moins de laisser vos enfants sans ceinture de sécurité ? Alors ayez le même réflexe avec vos collègues !

Ne vous posez plus la question : en toute circonstance, bouclez-la ! Elle pourra vous sauver la vie !

Ceinture de sécurité =
moyen simple, rapide et efficace pour rester en vie

PORT DE LA CEINTURE

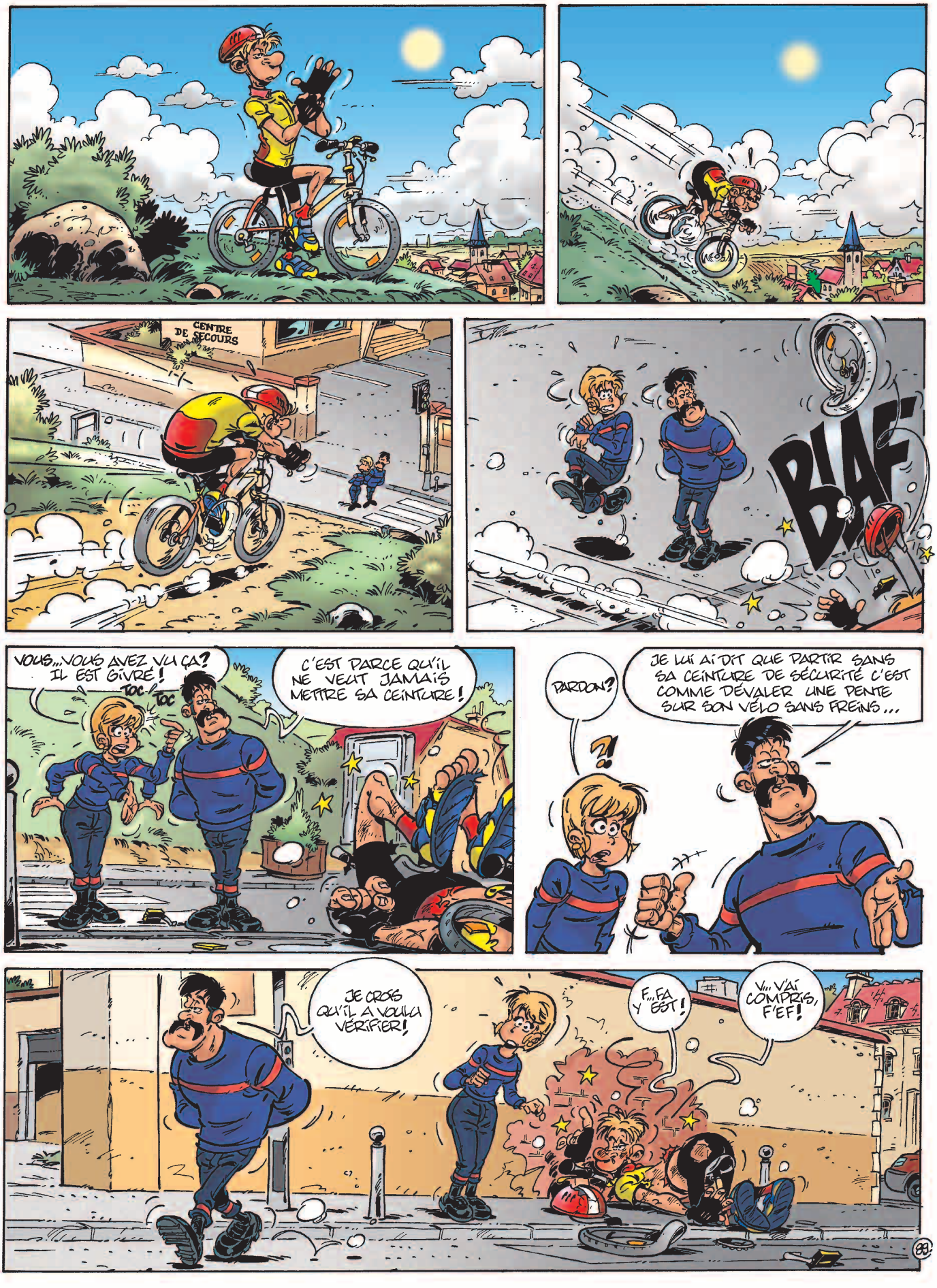

DANGER DES MOYENS DE COMMUNICATION AU VOLANT

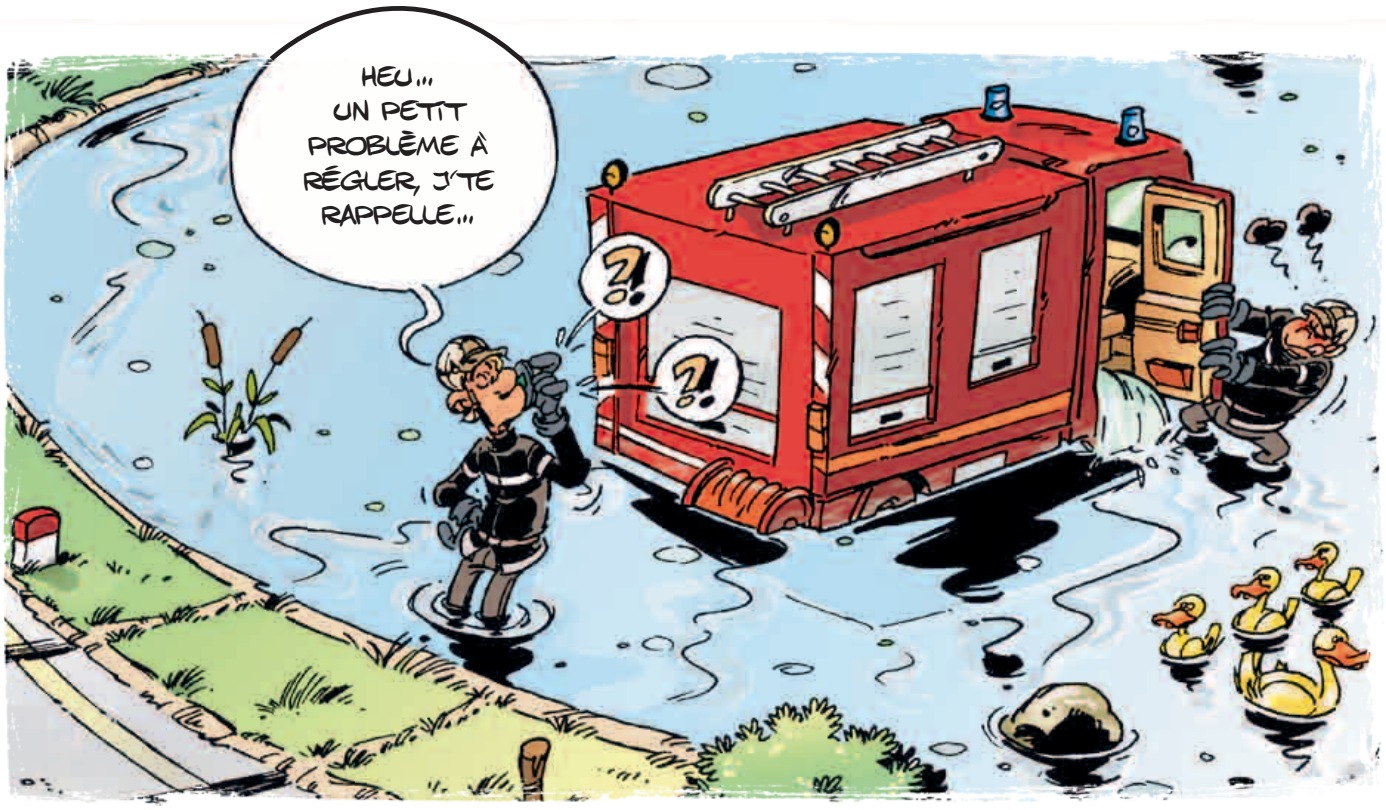

Avoir les deux mains sur le volant et être attentif à sa conduite : pour cela, ne pas utiliser de moyen de communication au volant.

Le téléphone portable est devenu indispensable à notre quotidien : appels, texto, mails, connexion sur internet, TV, réveil, photos… Bref, il nous suit partout et 24H/24H.

Mais au volant d'un véhicule pompier, il n'est **pas d'une grande utilité !**

Et inutile de miser sur le kit mains-libres ; on retrouve les mêmes effets indésirables, exceptés peut-être la diminution du risque liée à la mobilisation d'une main.

Lors d'une communication, votre concentration est captée par la conversation, ce qui entraîne une augmentation du temps de réaction, une réduction du champ visuel et au final une diminution de votre attention ! Essayez donc de limiter vos communications radio au strict nécessaire.

Communication au volant = Baisse de l'attention = Danger

DANGER DES MOYENS DE COMMUNICATION AU VOLANT

ALLER AU CS

Éviter de prendre des risques inutiles sur le trajet entre le domicile et la caserne : adapter sa conduite à la situation, tout en respectant le code de la route.

VRAI - Un sapeur-pompier répondant au BIP doit arriver, de jour comme de nuit à la caserne, dans un délai imparti fixé par sa hiérarchie, et ceci pour assurer un départ en intervention dans un délai raisonnable.

Mais sachez qu'aucune dérogation n'est prévue par le code de la route pour les sapeurs-pompiers roulant en voiture banalisée et se rendant à la caserne pour un départ en intervention.

Les autres usagers ne savent pas que vous êtes un pompier appelé pour une intervention. Aucun signal spécifique n'est là pour leur signaler !!

Si l'on ajoute à cela, l'interruption du sommeil, la fatigue, le stress, la montée d'adrénaline, l'envie d'arriver le premier… autant de facteurs qui pourraient être des déclencheurs d'accident.

Alors redoublez de vigilance !

Quelques conseils simples : adaptez votre vitesse à l'urgence, portez systématiquement votre ceinture de sécurité, respectez le code de la route.

Réponse au BIP = Aucune dérogation possible donc PRUDENCE !

ALLER AU CS

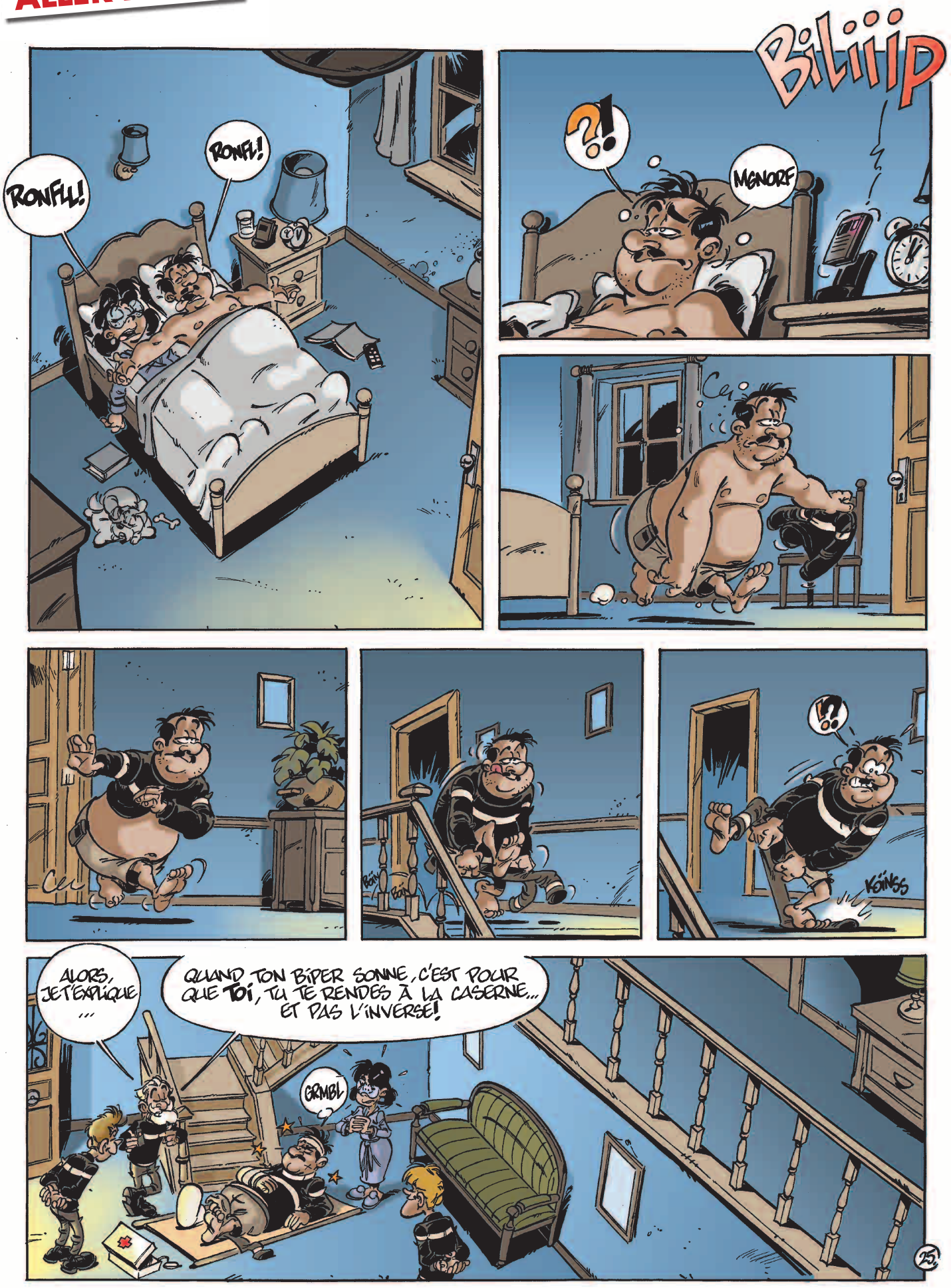
RONFL!
RONFL!
?!
BILIIIP
MGNORF
?!
KÖNGS
ALORS, JE T'EXPLIQUE ...
QUAND TON BIPER SONNE, C'EST POUR QUE TOI, TU TE RENDES À LA CASERNE... ET PAS L'INVERSE!
GRMBL
25

ALLER AU CS

STEPH ?!
STEPH ?!
STEPH ?!
STEPH ?!
STEPH ?!
STEPH ?!
STEPH ?!
AH! TU ES LÀ! ON A BESOIN DE TOI TOUT DE SUITE!
CARAMBOLAGE SUR L'AUTOROUTE! IL NOUS FAUT UN TOUBIB!
J'ARRIVE!
ET... ET MA CONSULTATION? J'AI DÉJÀ POIREAUTÉ PLUS D'UNE HEURE ET DEMIE!
JE VOUS LA RAMÈNE AUSSI VITE QUE POSSIBLE!
...?!
ZWiiiiiiP
BOM
BOM
OUCH
AÏE
BANG
CRACK
VOUS VOYEZ, ÇA N'A PAS TRAÎNÉ!
?
CLIC
CLIC

ALLER AU CS

5
BiiP
BiP
!?
URGENCE, CHEF!
FAUT QUE J'Y AILLE!
BANK ROUTH
BiiP
BiP
BiP
iiii
iii
iii
CENTRE DE SECOURS
PFFF!
ALORS LÀ, C'EST VRAIMENT N'IMPORTE QUOI!
EN TOUT CAS, ON EST SYNCHRO...
60.

UTILISATION DES AVERTISSEURS SPÉCIAUX

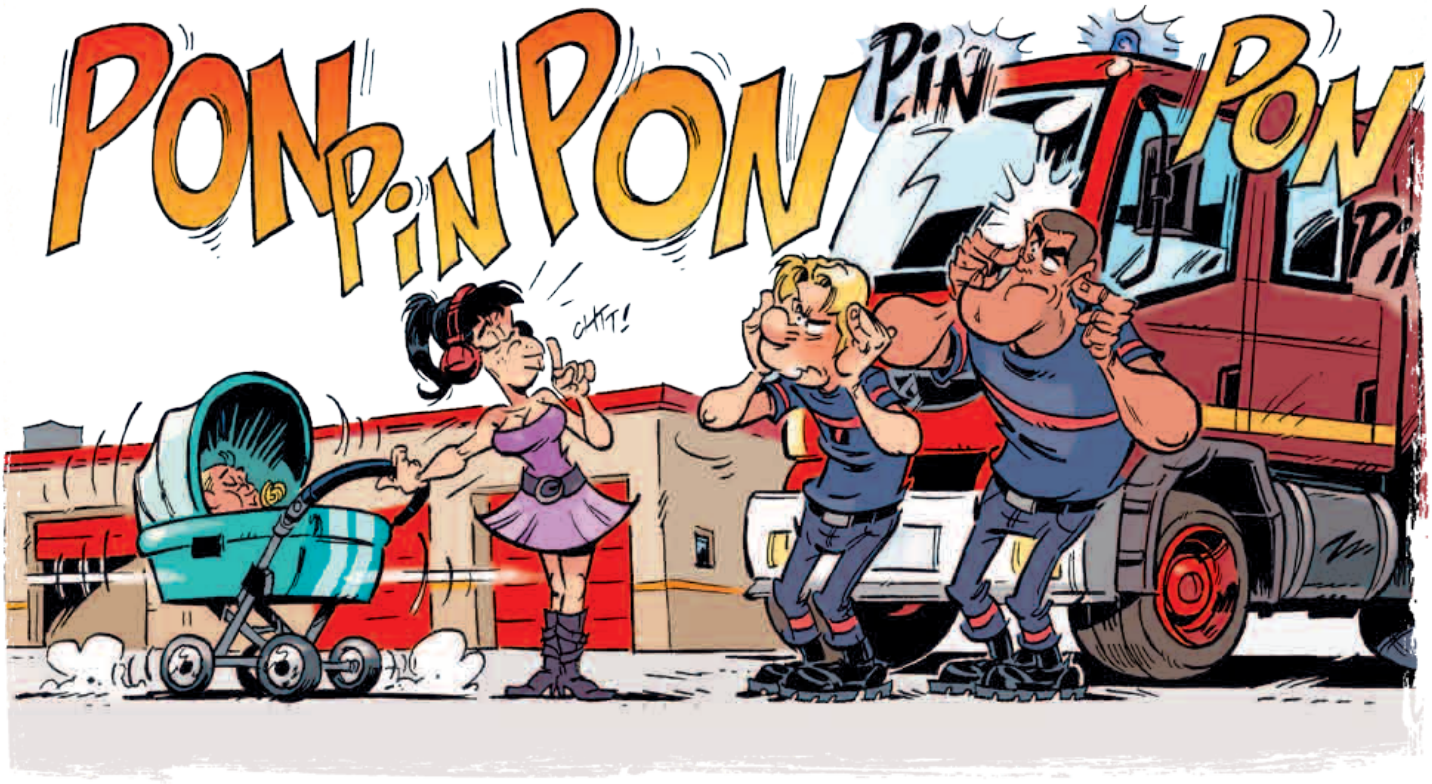

Utiliser judicieusement les gyrophares et deux-tons pour signaler le caractère urgent de la mission aux autres usagers et demander la priorité de passage - Faire en sorte d'être vu, entendu et compris des autres usagers.

Ne croyez pas que les gyrophares et le deux-tons vous donnent tous les droits et vous protègent d'un accident !

De nombreux automobilistes paniquent dès qu'ils entendent le deux-tons et ont de mauvais réflexes : freinages brusques, changement de direction soudain… Leur comportement aléatoire vous oblige donc à être encore plus attentif et prudent.

N'oubliez pas que l'usage des avertisseurs sonores et lumineux n'est autorisé que pour les interventions urgentes et nécessaires et ne constitue qu'une demande de priorité.

Avant de vous engager, assurez-vous que les autres usagers ont bien compris la manœuvre.

Utilisation des Avertisseurs spéciaux =
stress pour les usagers DONC attention accrue pour les pompiers

UTILISATION DES AVERTISSEURS SPÉCIAUX

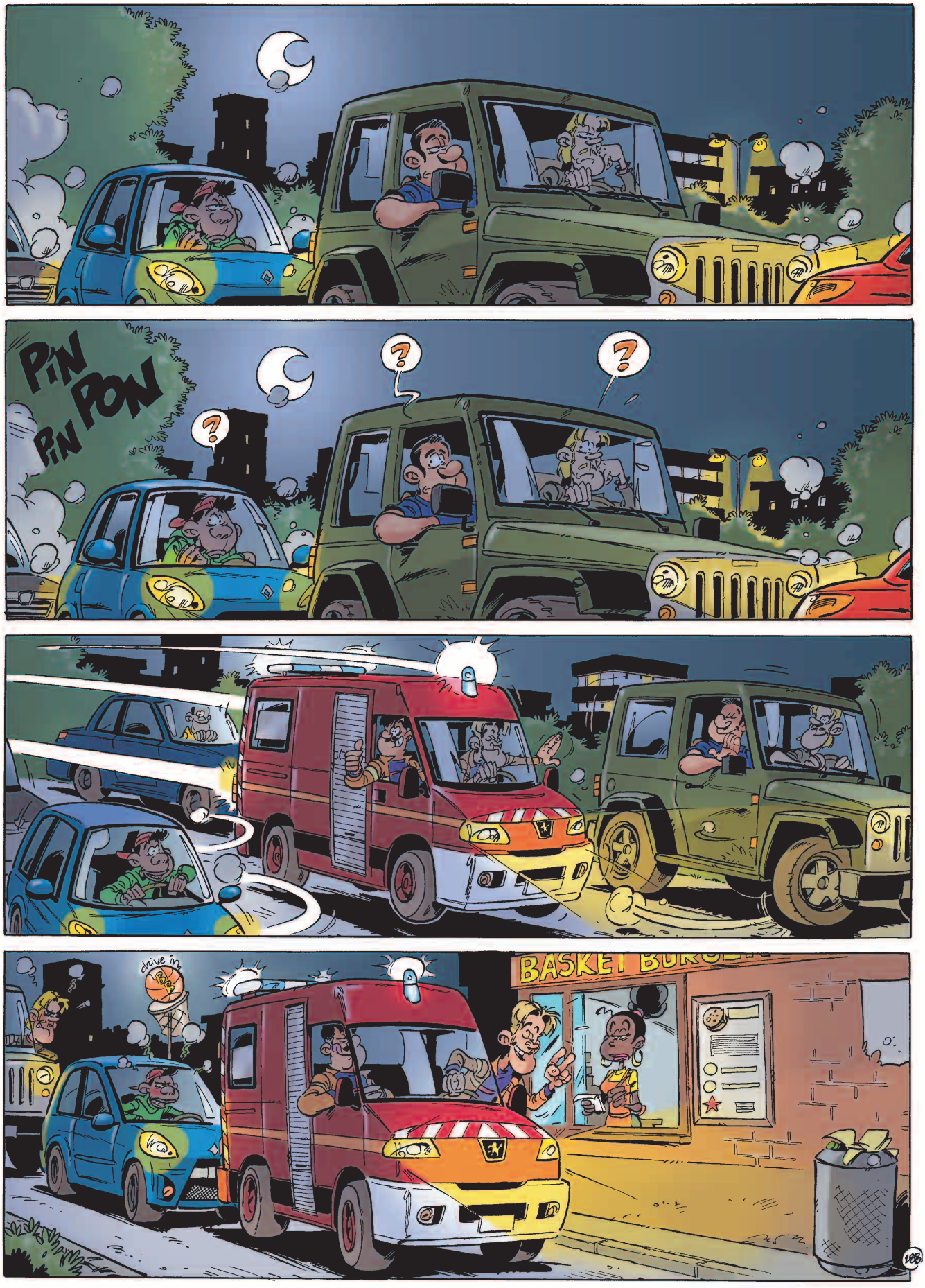

ALLER SUR L'INTERVENTION

Interventions urgentes et nécessaires, s'engager avec prudence. Dans toutes les autres situations, respecter le code de la route.

Il est vrai que des **tolérances sont prévues par le code de la route** pour les « véhicules d'intérêt général » dans certaines situations :

- **Lorsqu'ils font usage de leurs avertisseurs spéciaux,**
- **Dans les cas justifiés par l'urgence,**
- **Sous réserve de ne pas mettre en danger** les autres usagers de la route.

Si vous respectez ces 3 conditions, il est toléré que certaines règles du code de la route ne soient pas appliquées, telles que :

- La vitesse – mais avec des dépassements raisonnables et en restant maitre de son véhicule,
- Les feux rouges, stop, cédez le passage – mais en demandant la priorité uniquement,
- Le stationnement – en évitant de bloquer la circulation.

Mais vous êtes encore trop nombreux à penser que tout est permis… Certaines **règles ne peuvent en aucun cas être dérogées :** feux rouges clignotant (passage à niveau, tramway), sens interdit, ligne blanche continue, tonnages ou limitation de hauteur de certains ouvrages…

Et attention, toutes vos missions ne relèvent pas de l'urgence ! Une mission urgente est une intervention :

- nécessitant la prise en charge sans délai d'une détresse humaine vitale
- ou ayant pour but de limiter les conséquences d'un incendie ou présentant un risque majeur.

Un retour d'intervention n'est donc pas considéré comme une mission urgente : le code de la route doit être appliqué !

Quelques règles simples à respecter, en situation de tolérance du code de la route :

- **ralentir à l'approche d'une zone de danger** (carrefour, feu, passage piéton…)
- **être certain d'avoir été vu, entendu et compris par les autres usagers,**
- **s'engager avec prudence** avec 2 tons et gyro
- **augmenter votre vigilance**

Soyez très prudents, car ces tolérances accordées ne dédouanent pas le conducteur de sa responsabilité, notamment pénale, en cas d'accident.

Interventions urgentes et nécessaires = Plus Grande VIGILANCE

ALLER SUR L'INTERVENTION

ALLER SUR L'INTERVENTION

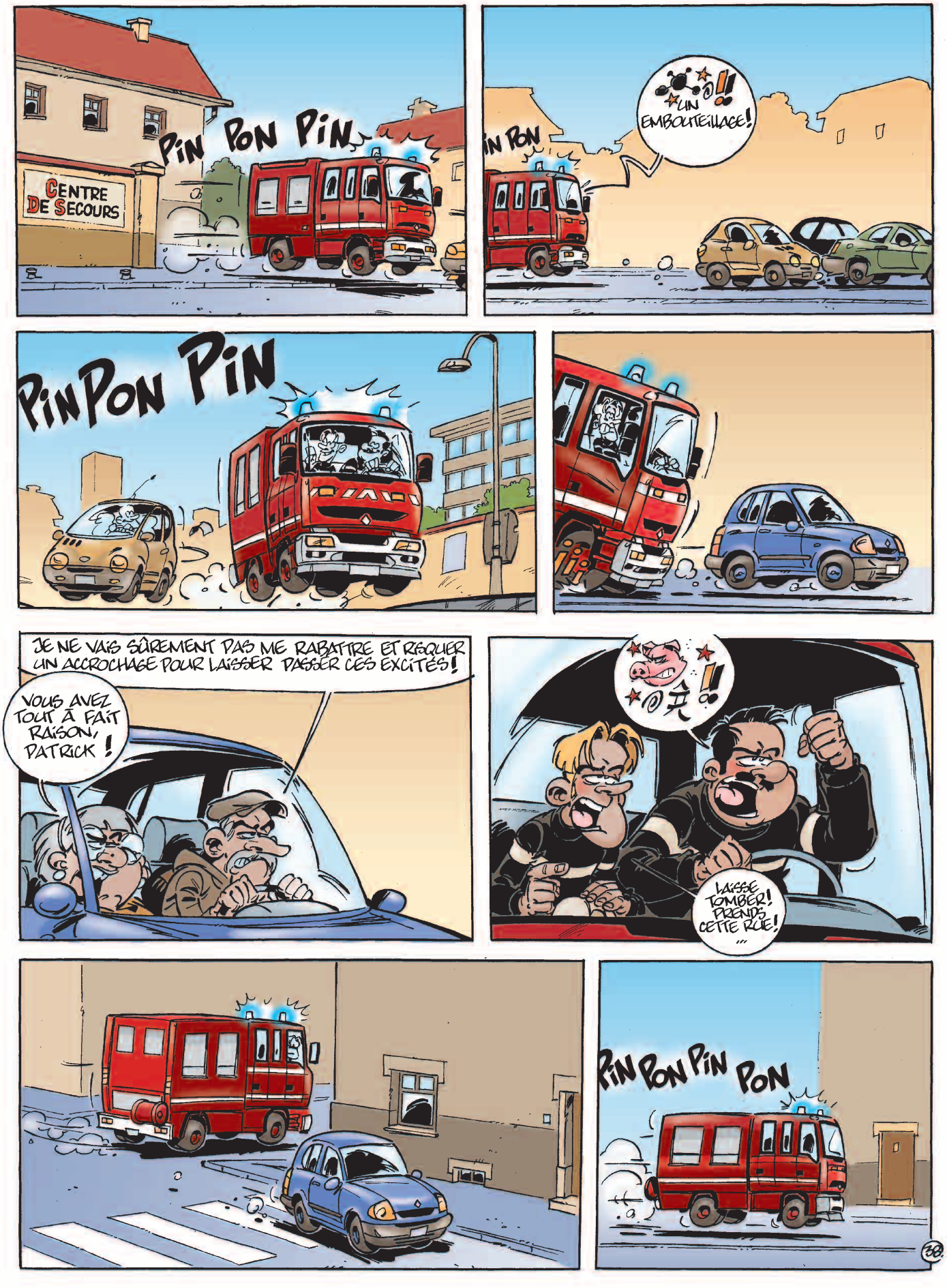

ALLER SUR L'INTERVENTION

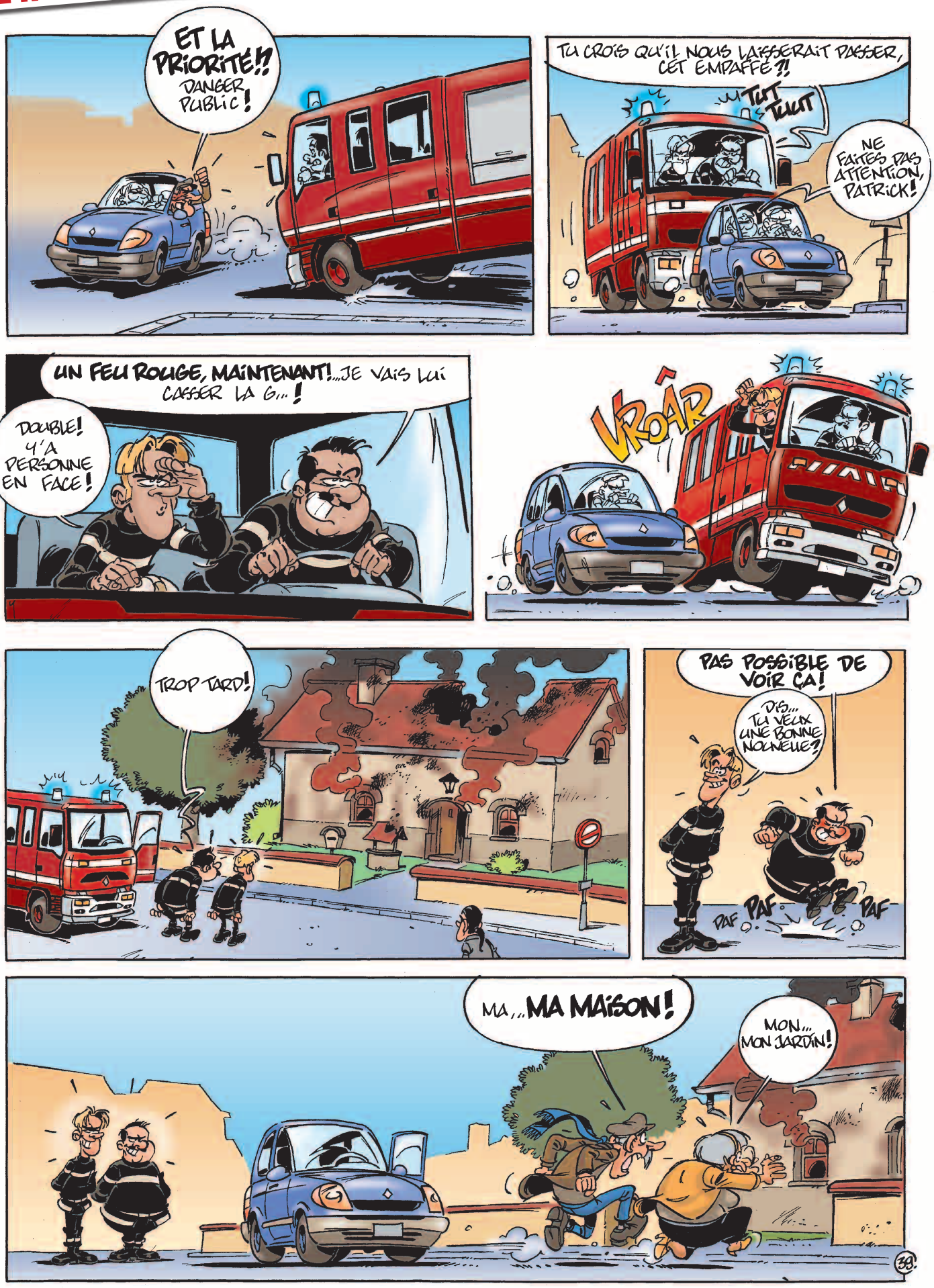

TRANSPORT DE VICTIME

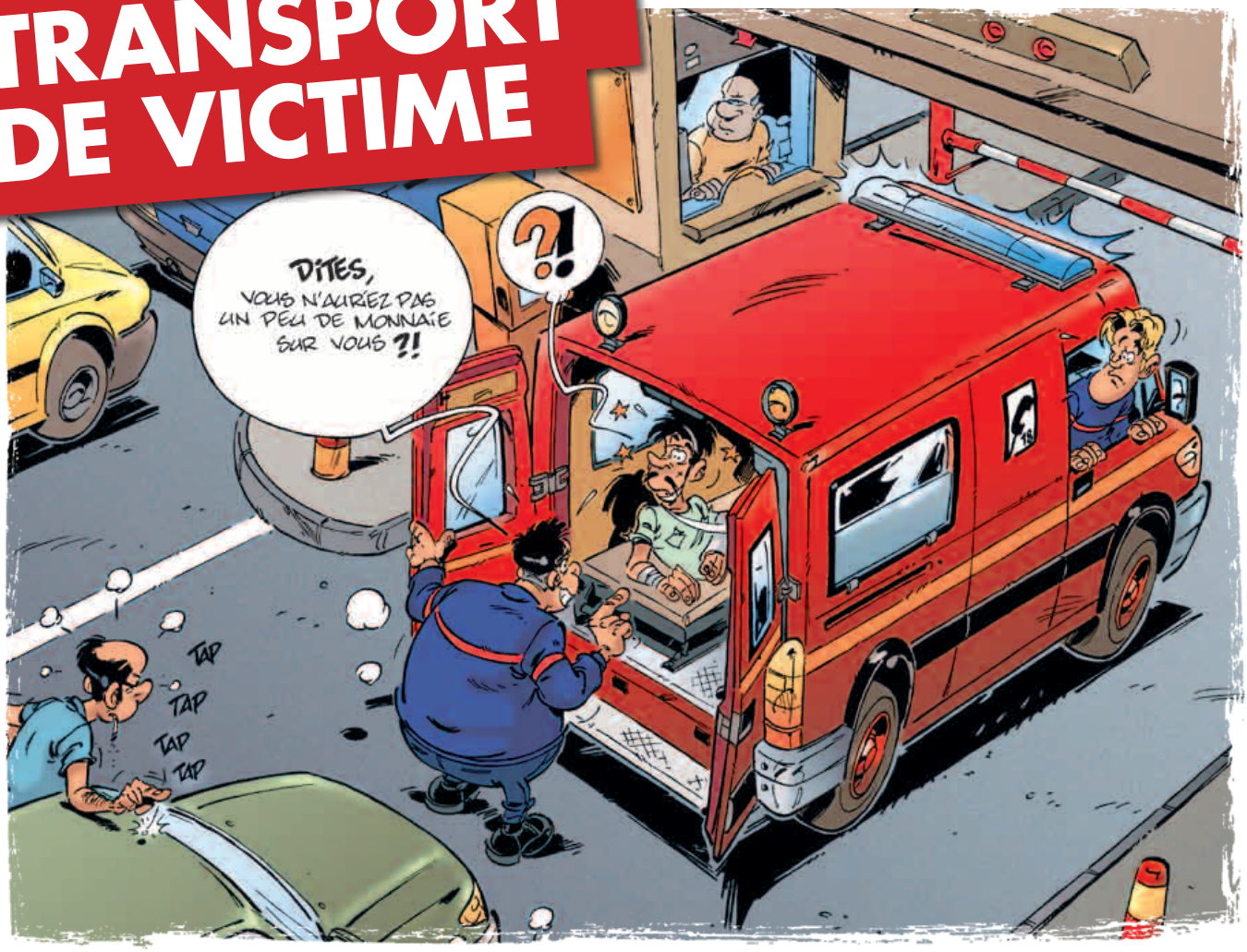

Pour transporter une victime, adopter une conduite modérée et respecter le code de la route.

Une fois les premiers soins portés, la victime stabilisée doit être transportée vers la structure de soins la plus adaptée. Même prise en charge, elle reste d'autant plus vulnérable que la cinétique de l'accident a été élevée. Au cours de ce transport, les équipiers, mais plus particulièrement la victime, vont être soumis à différents risques qu'il est essentiel de garder à l'esprit, en tant que conducteur :

- **Dangers de la route :** Comme tout usager, le VSAV et ses occupants seront soumis aux dangers de la route,
- **Risque de décrochage d'équipement :** en cas de décélération brutale, un matériel de secours pourrait chuter ou devenir un projectile dangereux,
- **Risques d'aggravation des lésions dues aux conditions de conduite :**
  - Les accélérations et décélérations, peuvent engendrer des déplacements brutaux des organes lésés et provoquer des hémorragies internes,
  - Les vibrations du moteur, liées à l'état de la route ou encore aux amortisseurs peuvent avoir une influence sur les lésions osseuses,
  - L'environnement sonore (bruit et avertisseurs sonores) peut avoir un impact sur l'état général de la victime,
  - Le mal des transports : certains blessés peuvent être plus ou moins sensibles à une route sinueuse, un dénivelé important, etc.

En fonction des lésions de la victime, le transport doit être le plus atraumatique et confortable possible. Pour cela, le conducteur doit :

- Respecter le code de la route,
- Adopter une conduite modérée,
- Éviter les changements trop brusques de direction et variations de vitesse trop importante,
- Passer doucement ou éviter les nids-de-poule, les ralentisseurs, les passages à niveau,
- Utiliser les avertisseurs sonores à la demande du chef d'équipe.

Transport de victime = Conduite régulière = Respect du code de la route

TRANSPORT DE VICTIME

OBLIGATION DE GUIDAGE DES VÉHICULES

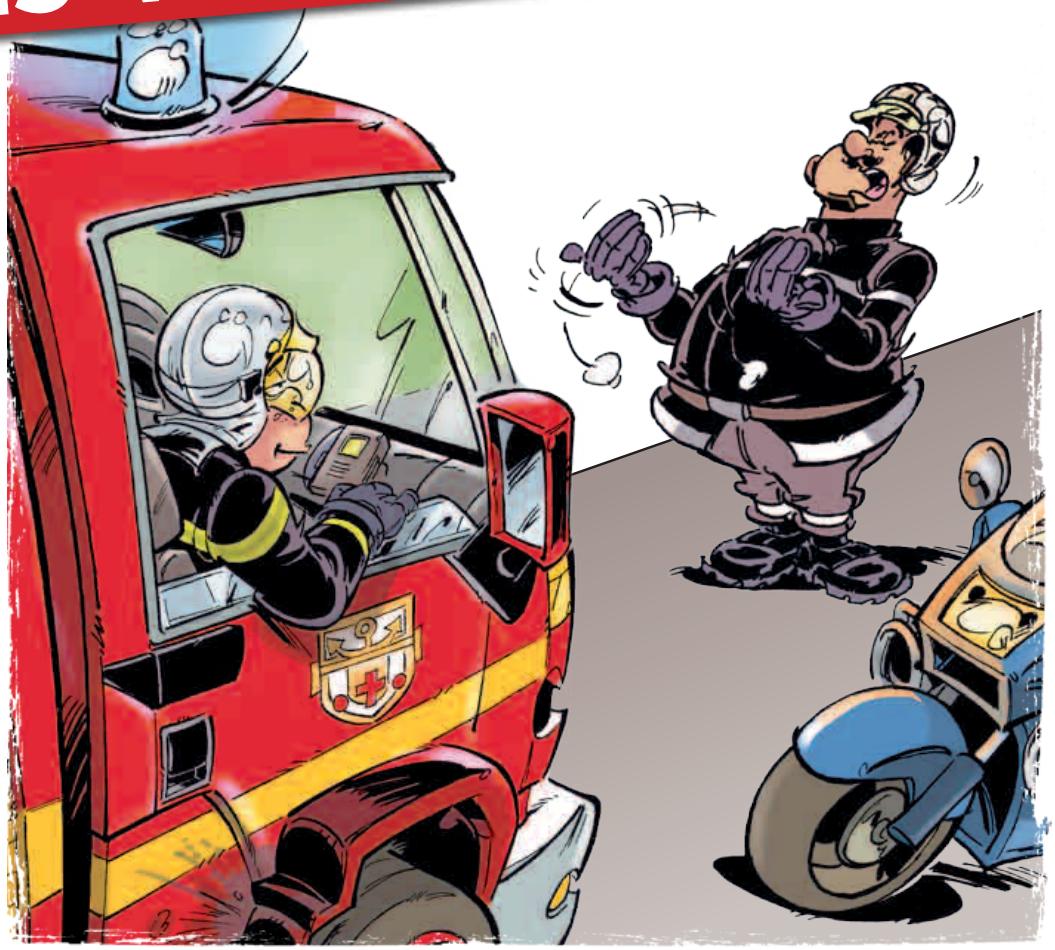

Connaitre le gabarit de son véhicule, être attentif aux éventuels obstacles sur la route et se faire guider lors de manœuvres ou de passages délicats.

Certainement pour gagner du temps, vous vous dites que vous connaissez le véhicule et que vous n'avez pas besoin d'aide… C'est faux ! **Le guidage est essentiel** et permet d'éviter bien des petits accrochages qui immobilisent parfois les engins de nombreux jours et qui ont un coût important pour les SDIS !

Le guidage du véhicule est impératif :

- Lors des manœuvres de remisage et de manœuvre de recul,
- Lorsque son déplacement vers l'avant présente des risques d'accrochage avec des véhicules ou des éléments bâtimentaires très proches,
- Lors de passages étroits,
- Lorsque la visibilité est mauvaise.

Le chef d'agrès est là pour aider le conducteur, il doit :

- Descendre du véhicule,
- Repérer les obstacles éventuels autour du véhicule,
- Se placer devant le véhicule à 8-10 mètres,
- Guider le conducteur jusqu'à l'immobilisation complète du véhicule.

Guidage des véhicules
=
geste simple, rapide et efficace pour éviter des petits incidents

OBLIGATION DE GUIDAGE DES VÉHICULES

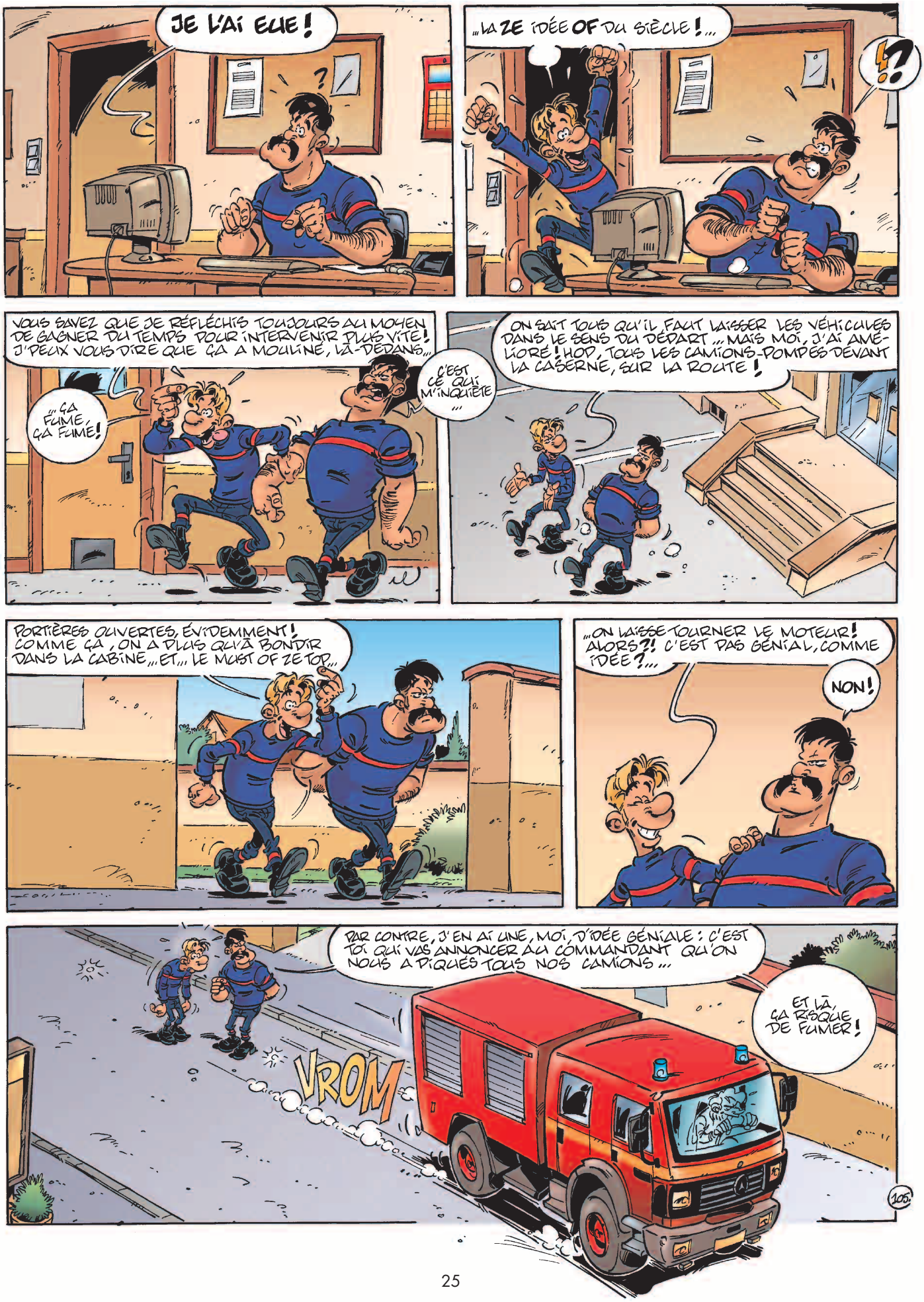

OBLIGATION DE GUIDAGE DES VÉHICULES

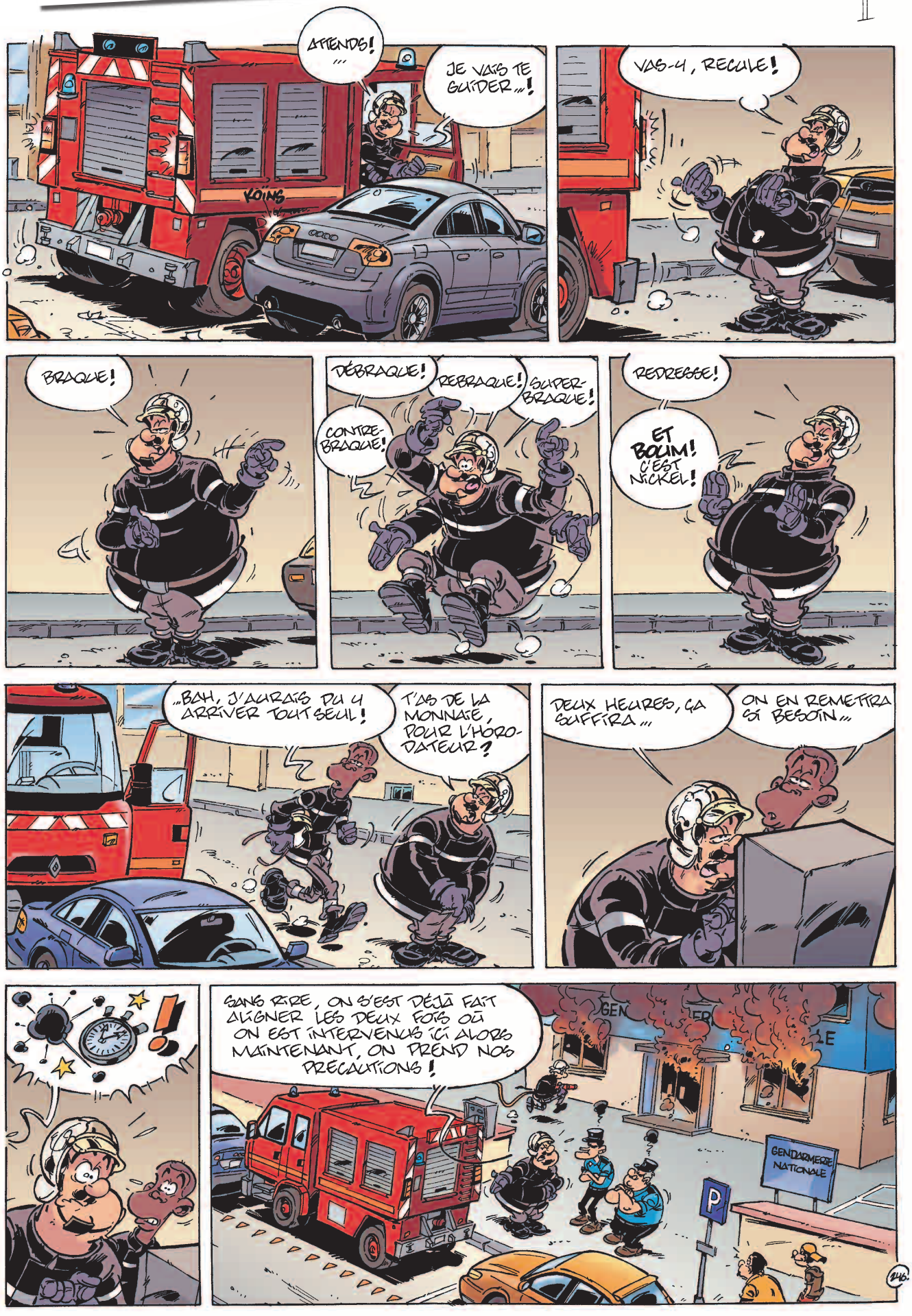

OBLIGATION DE GUIDAGE DES VÉHICULES

REPÉRAGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONFIGURATION

Approcher prudemment de la zone de danger, effectuer une analyse rapide de la configuration et de l'environnement et stationner judicieusement le véhicule.

Avant même de sortir du véhicule pour porter les premiers soins, il est essentiel d'observer la configuration de la situation pour repérer d'éventuels dangers et éviter ainsi un suraccident impliquant soi-même, les victimes et/ou les témoins.

Quelques règles à respecter :

- A la vue de l'accident, ralentissez et effectuez une approche prudente de la zone de danger,
- Stationnez le véhicule de manière sécurisée et conformément aux règles opérationnelles,
- Regardez autour de vous et évaluez la présence de danger pouvant menacer la bonne réalisation de la mission.

Repérage de l'environnement et de la configuration = Principe simple, rapide et efficace pour limiter le risque de suraccident

REPÉRAGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONFIGURATION

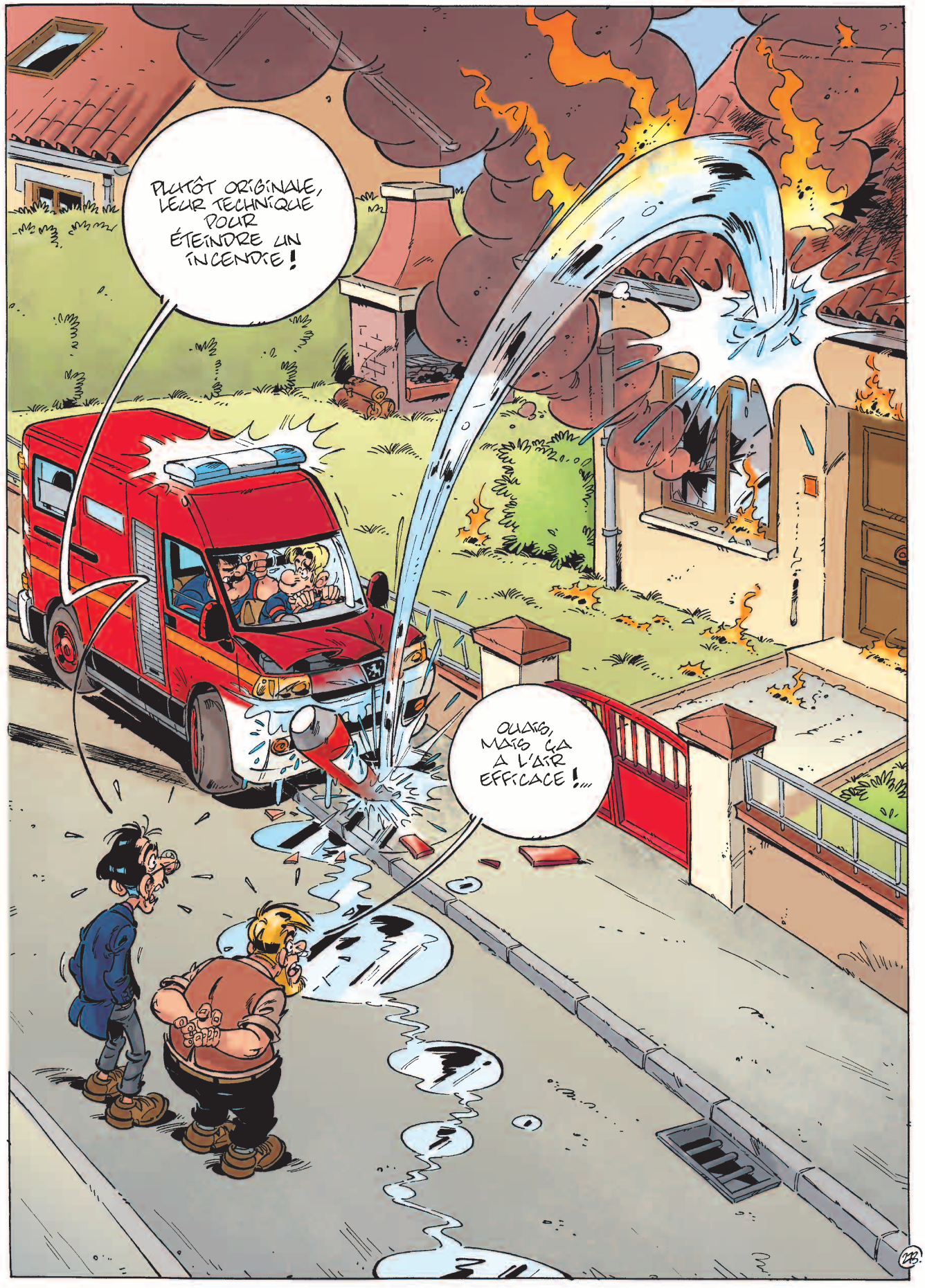

REPÉRAGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONFIGURATION

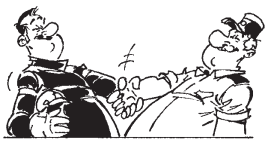

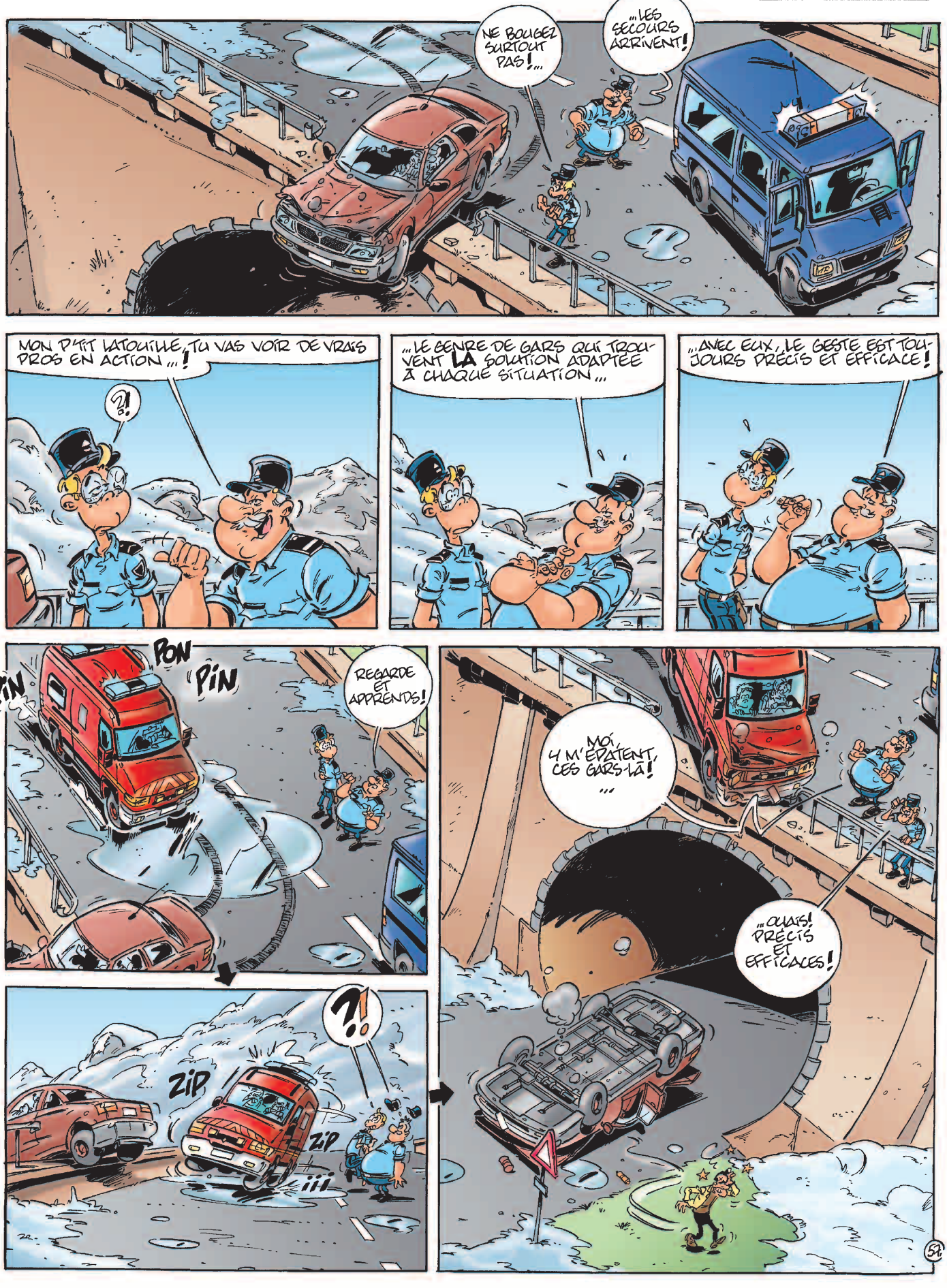

REPÉRAGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONFIGURATION

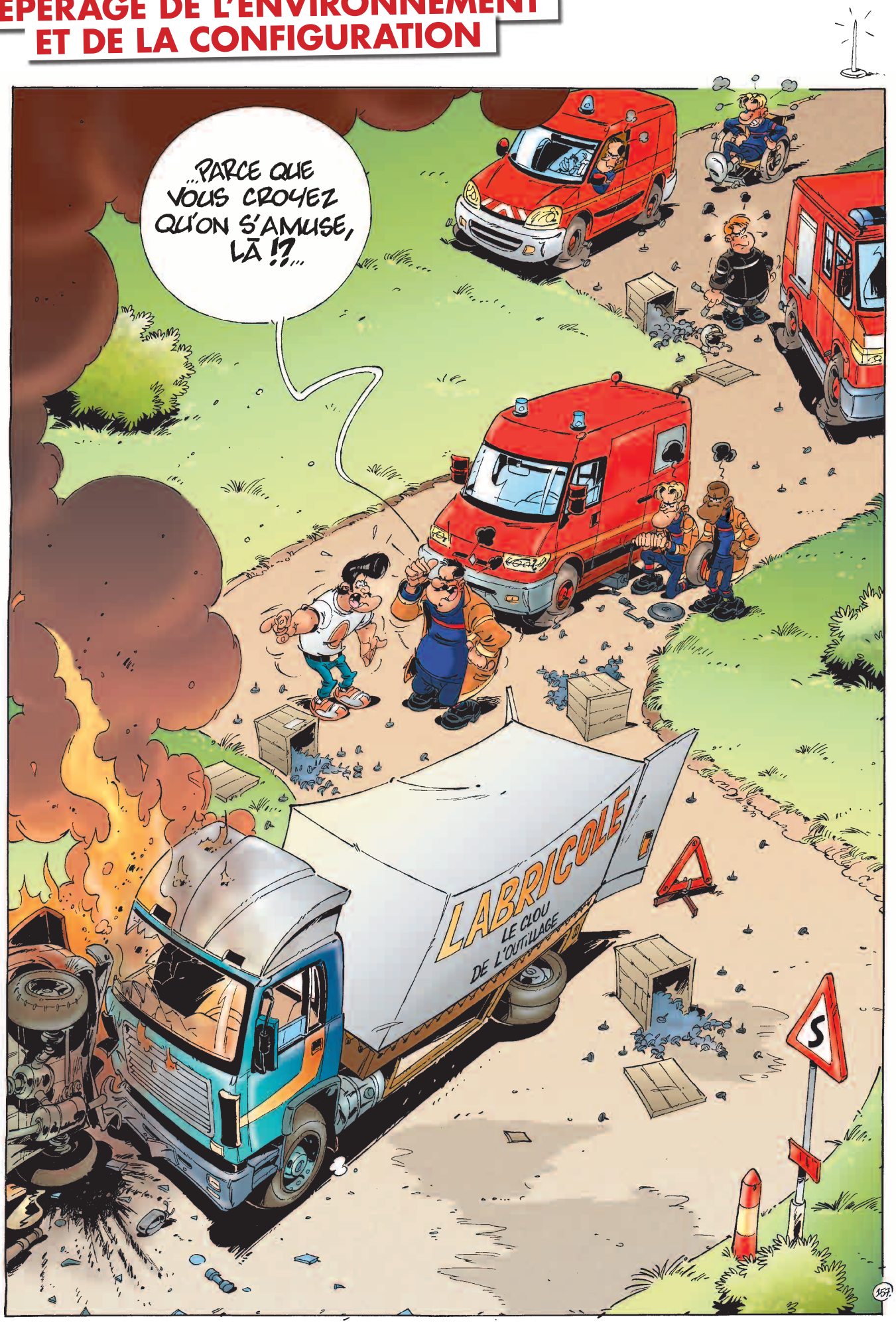

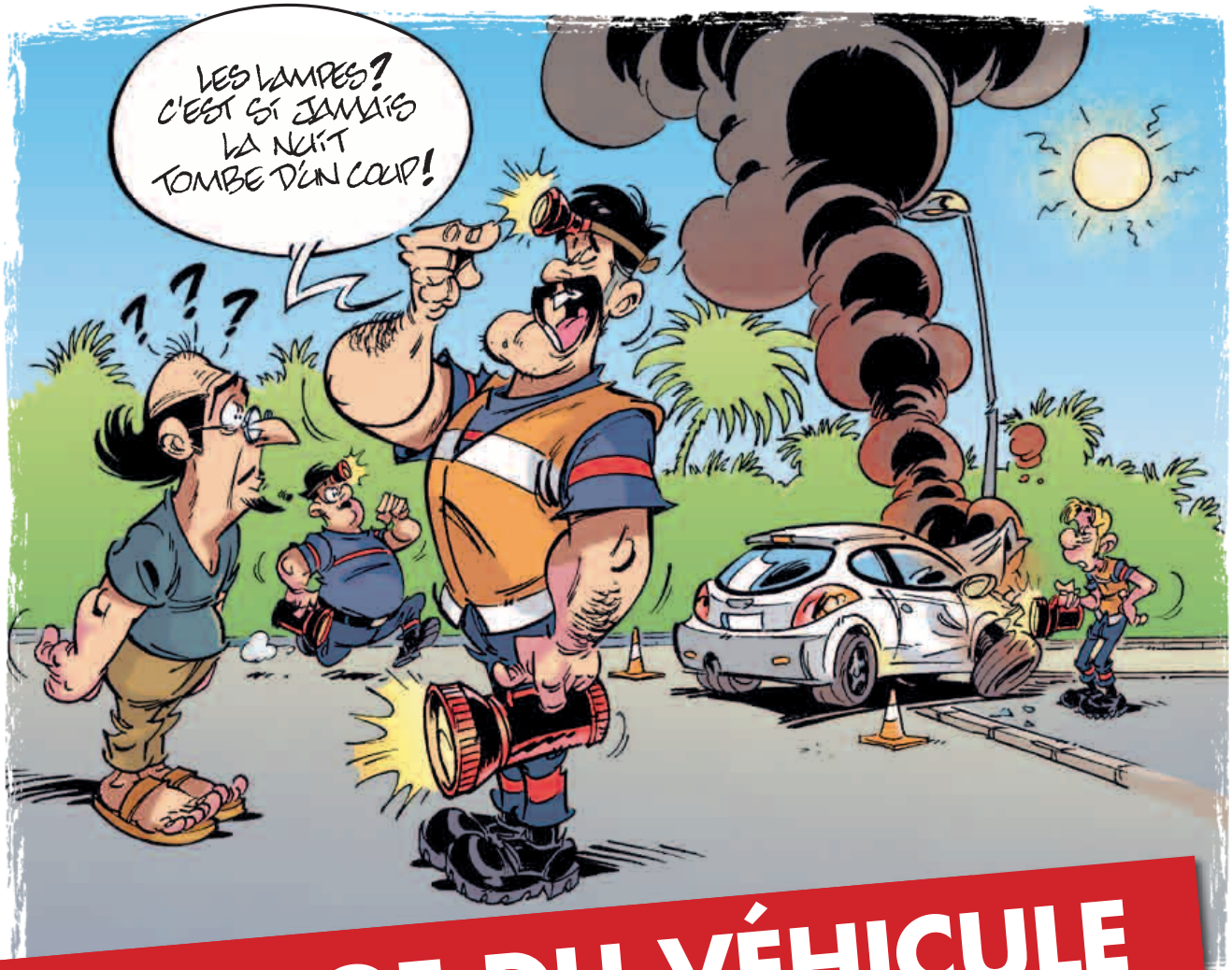

BALISAGE DU VÉHICULE ET DES ÉQUIPIERS SUR INTERVENTION

Veiller au balisage complet de la zone et des équipes pour assurer une intervention en toute sécurité.

Les sapeurs-pompiers arrivent souvent les premiers sur les lieux de l'accident.

Pour intervenir en toute sécurité, un balisage doit être systématiquement mis en place, dès l'arrivée sur les lieux et avant même de porter les premiers soins.

Ce périmètre de sécurité permet une visibilité de l'équipe et des engins pour :

- Éviter un suraccident
- Permettre de porter secours aux victimes en toute sécurité

Pensez à bien **respecter les règles et les méthodes** d'établissement d'un balisage et à **utiliser l'ensemble des moyens de protection individuels et collectifs et de signalisation** mis à disposition (gilet haute visibilité, triangle, cônes, équipements des véhicules…).

Malgré toutes ces précautions, **restez constamment vigilant,** un accident est vite arrivé !!

BALISAGE =
Protection pour les secouristes
+ Les victimes
+ Les piétons
+ Les automobilistes

BALISAGE DU VÉHICULE ET DES ÉQUIPIERS SUR INTERVENTION

MAÎTRISE DU VÉHICULE

Être prudent et vigilant en toutes circonstances - Adapter son comportement et notamment sa vitesse en fonction des conditions climatiques, conditions de circulation et de l'urgence de la mission.

Gyro et deux-tons allumés ou non, vous devez rester maitre de votre engin. Et ce, quelles que soient la situation et la configuration !

Il vous faut pour cela, adapter votre comportement selon :

- **l'intervention** – l'urgence de la mission
- **les conditions climatiques** – neige, verglas, brouillard augmentent le risque d'accident.
- **la circulation** – plus il y a de monde, plus y a de risque d'accident

Maîtrise du véhicule = un impératif en toute circonstance

MAÎTRISE DU VÉHICULE

MAÎTRISE DU VÉHICULE

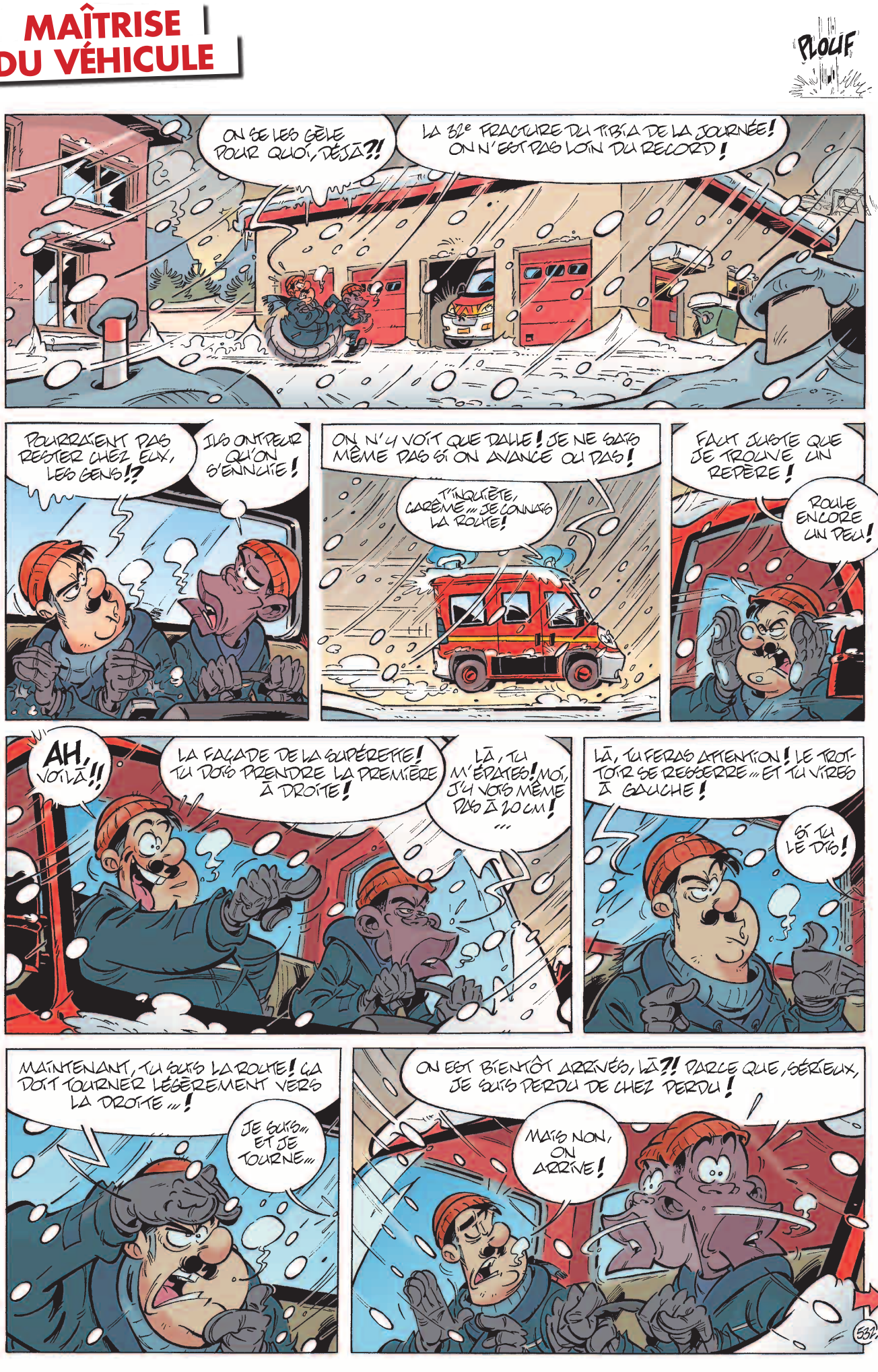

Hi,Hi,Hi! TU CROIS QU'ILS VONT TOURNER ENCORE LONGTEMPS, COMME ÇA?!
ÇA DÉPEND SI LE PLEIN DU V.S.A.V. A ÉTÉ FAIT, OU PAS!...
HIAR! HIAR! HIAR! HIAR!
... ON NE DOIT PLUS ÊTRE TRÈS LOIN DU PORT! J'ENTENDS LES MOUETTES! ...
555

NON-CONSOMMATION DE PRODUITS MODIFICATEURS DE COMPORTEMENT

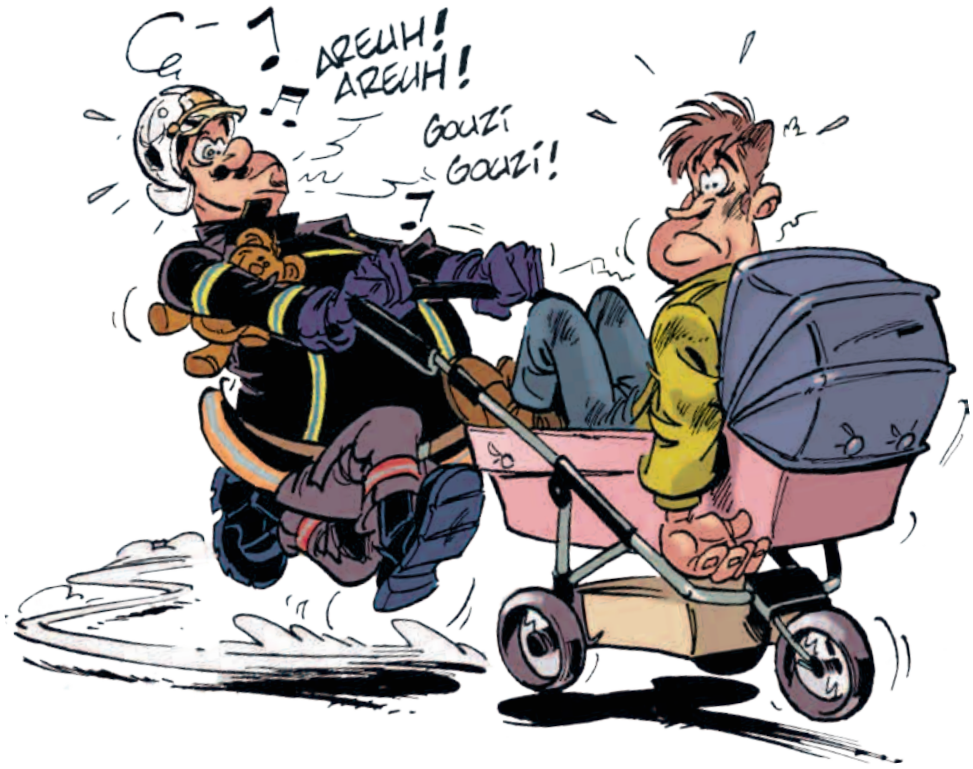

Être en pleine possession de ses moyens. Donc ni alcool, ni drogue, ni médicament incompatible avec la conduite !

Pour conduire, il est essentiel d'être en pleine possession de ses capacités physiques et mentales. Cela implique de ne consommer ni alcool, ni produit stupéfiant, ni médicament qui sont incompatibles avec la conduite et l'exercice des missions sapeurs-pompiers.

Comme vous le savez, **l'alcool** agit sur le cerveau : allongement du temps de réaction, diminution du champ visuel, modification de la perception des distances, trouble de la vision, mauvaise coordination et synchronisation des gestes, difficulté à adapter sa conduite aux circonstances… Autant d'éléments qui risquent de compromettre la mission…

Et pour le **cannabis** ? Il s'agit d'une substance illicite qui produit des effets dépresseurs sur le système nerveux central, aboutissant à des effets proches de ceux de l'alcool. Sa consommation pourrait aboutir à des poursuites et/ou des sanctions.

Saviez-vous que certains **médicaments** provoquent des effets similaires ? Adoptez le bon réflexe et vérifiez les pictogrammes présents sur les boîtes.

Même à faible dose et sans même parfois en percevoir les effets, cela peut avoir des conséquences !

Alcool, Drogues, Médicaments
= Produits modificateurs du comportement
= INTERDIT

NON-CONSOMMATION DE PRODUITS MODIFICATEURS DE COMPORTEMENT

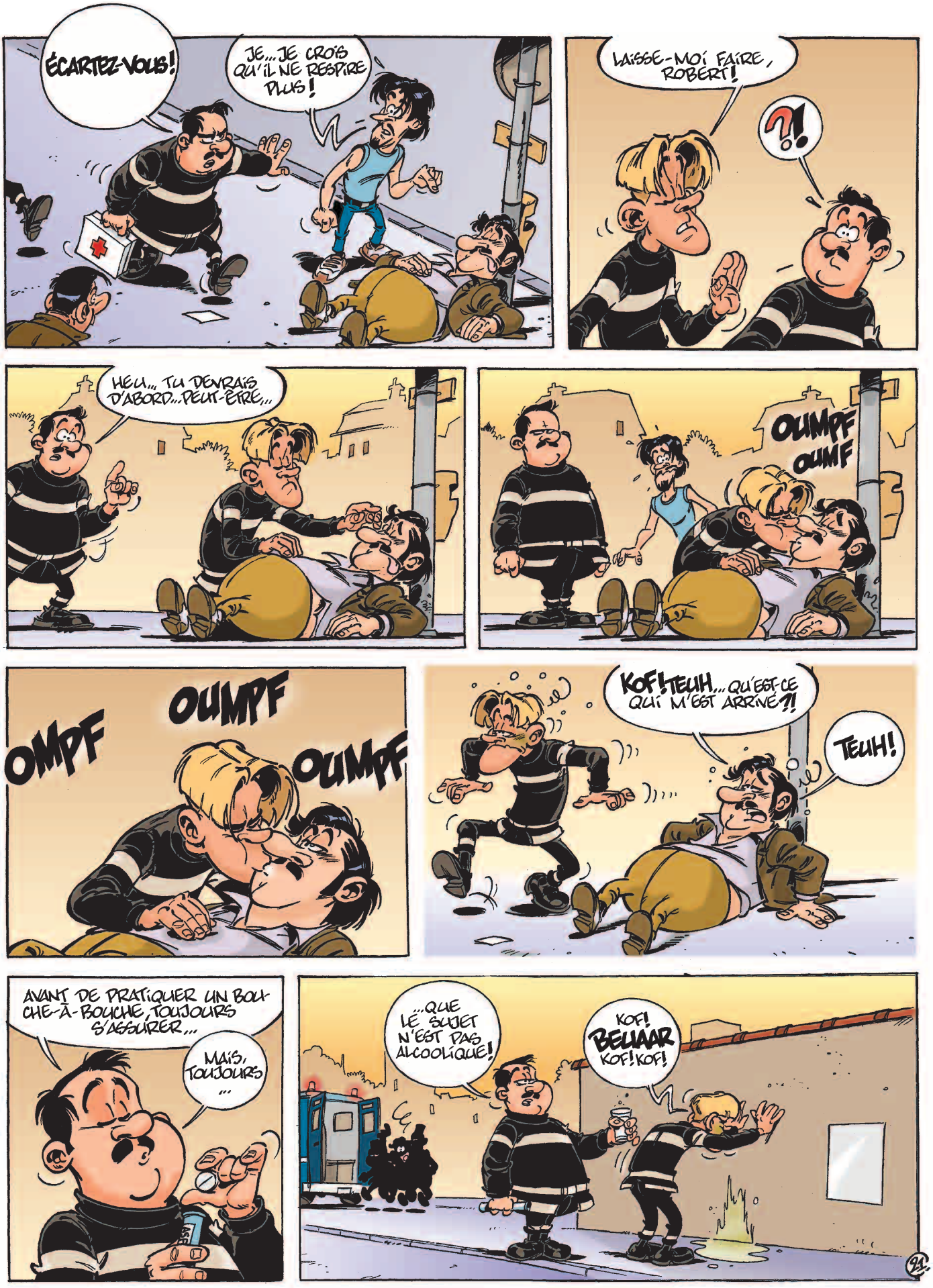

FORMATION À LA CONDUITE

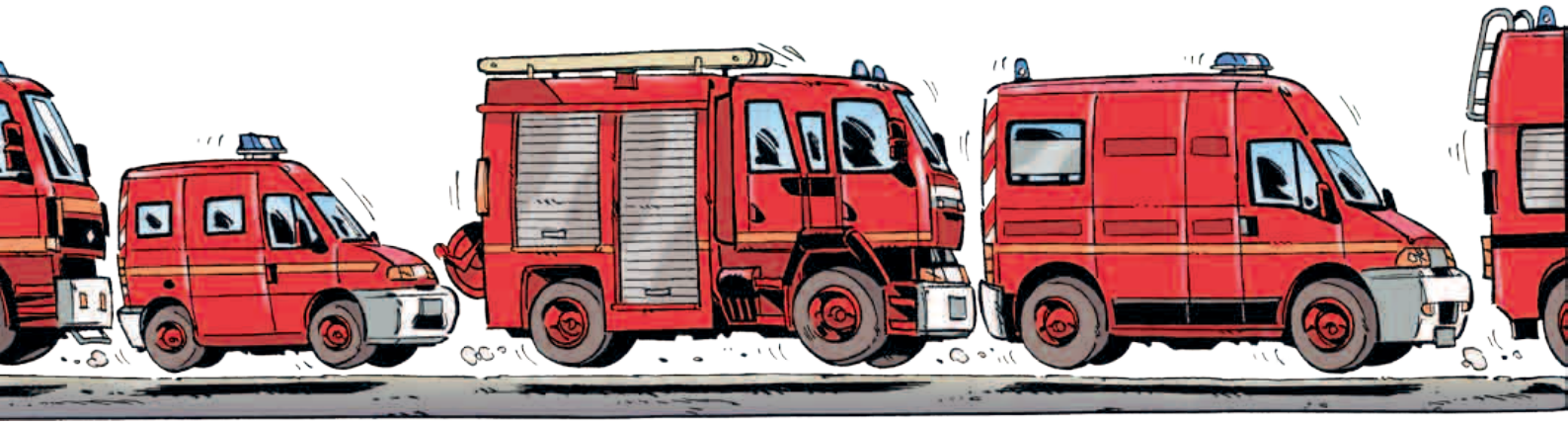

Disposer des permis, formations et autorisations nécessaires.

Le petit papier rose est bien sûr indispensable. Mais, encore une fois, il ne suffit pas !

Il convient d'être en possession du titre adapté et en cours de validité.

Il est primordial de **suivre des formations obligatoires spécifiques,** comme par exemple le COD1 pour des engins pompes ou encore le COD2 pour la conduite en tout terrain.

Des **sensibilisations complémentaires théoriques et pratiques** peuvent ensuite être proposées, dans le cadre notamment des plans de prévention du risque routier. Leur objectif :

- Sensibiliser à l'accidentologie routière et ses conséquences (ex dans le cadre des FMO, FMA…),
- Effectuer des retours d'expérience,
- Former à la conduite d'urgence (dans le cadre des missions, trajet domicile/caserne, etc.)
- Apprendre ou réviser les comportements à adopter, alliant objectifs opérationnels et sécurité,
- Former à la conduite sur chaussée glissante,
- Organiser des sessions de recyclage pour les conducteurs (ex COD 1-2…)

La conduite d'un véhicule pompier n'a pas grand-chose à voir avec celle d'une petite citadine !

Formation à la conduite = Complément nécessaire

FORMATION À LA CONDUITE

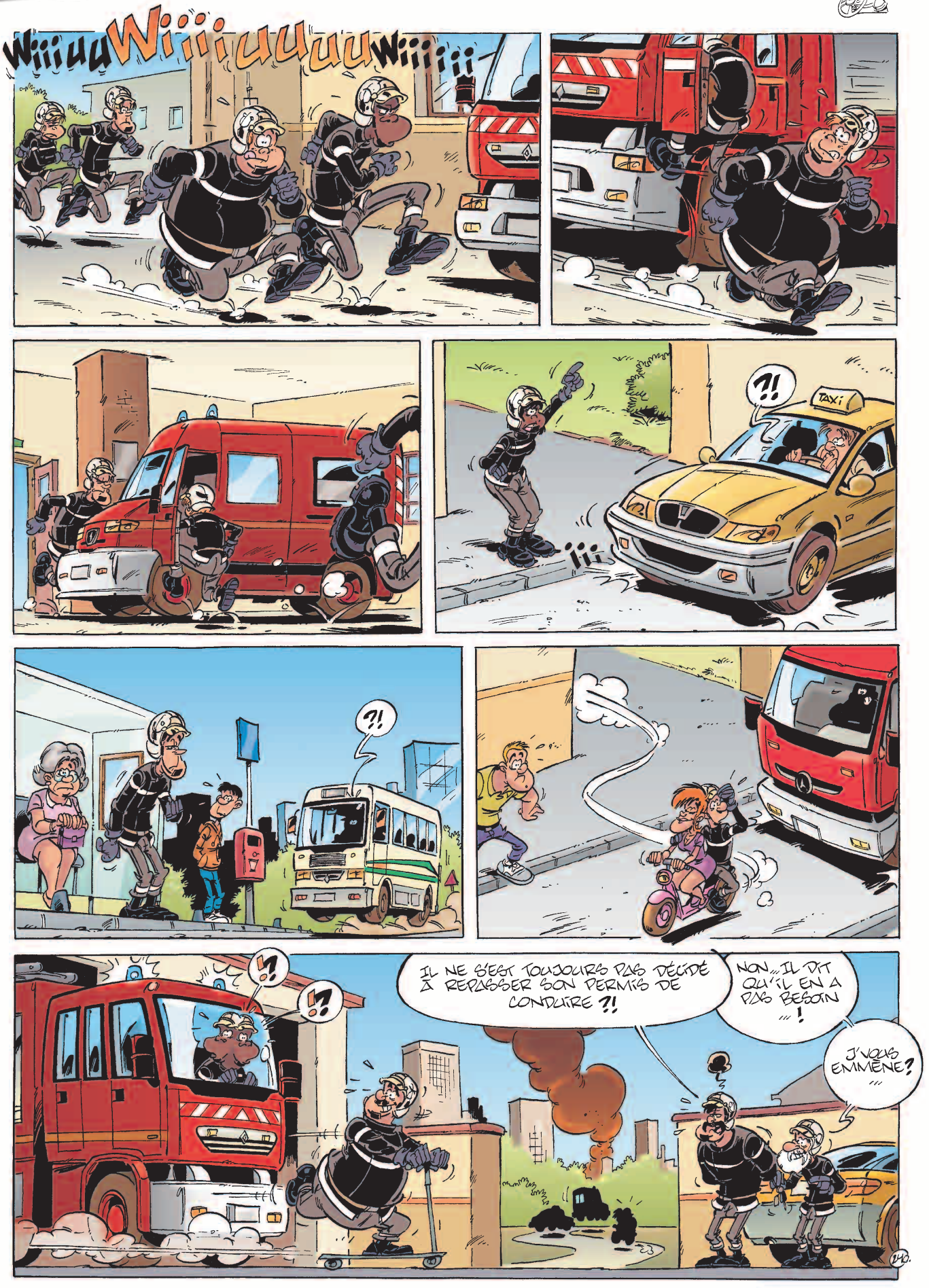

MAINTIEN EN ÉTAT DES VÉHICULES

Vérifier régulièrement et consciencieusement l'état des véhicules. Pneumatique, équipement de signalisation, d'éclairage et de sécurité…

Pas besoin d'être mécanicien pour effectuer quelques vérifications élémentaires au quotidien et détecter d'éventuels dysfonctionnements sur votre véhicule ! Les engins sapeurs-pompiers ne vous appartiennent pas, mais vous devez les bichonner autant que les vôtres !

Avec ces contrôles, des accidents pourraient être évités facilement !

Points clés à contrôler à la prise de fonction:

- bon fonctionnement des différents organes de signalisation et de sécurité du véhicule : projecteurs avant et arrière, feux de brouillard, feux de détresse, gyrophare…
- contrôle visuel de l'état des pneus,
- bonne fixation des matériels sur et dans le véhicule,
- vérification des différents niveaux,
- remplissage complet des citernes (risque de balourd).

Maintien en état des véhicules
= Meilleure Sécurité
= Diminution du risque d'incident

Vérifications au moment du départ:

- bon accrochage des remorques (avec goupilles, chaînes de sécurité et béquille relevée).
- bonne fermeture des portes, des coffres et des coffres marchepied.

Profitez-en pour régler le siège du conducteur et les rétroviseurs. Ça peut servir !

Ces **vérifications quotidiennes** ne dispensent pas de faire réaliser des contrôles et opérations de maintenance spécifiques et plus approfondies, par des professionnels, mais représentent un **premier niveau de contrôle nécessaire.**

MAINTIEN EN ÉTAT DES VÉHICULES

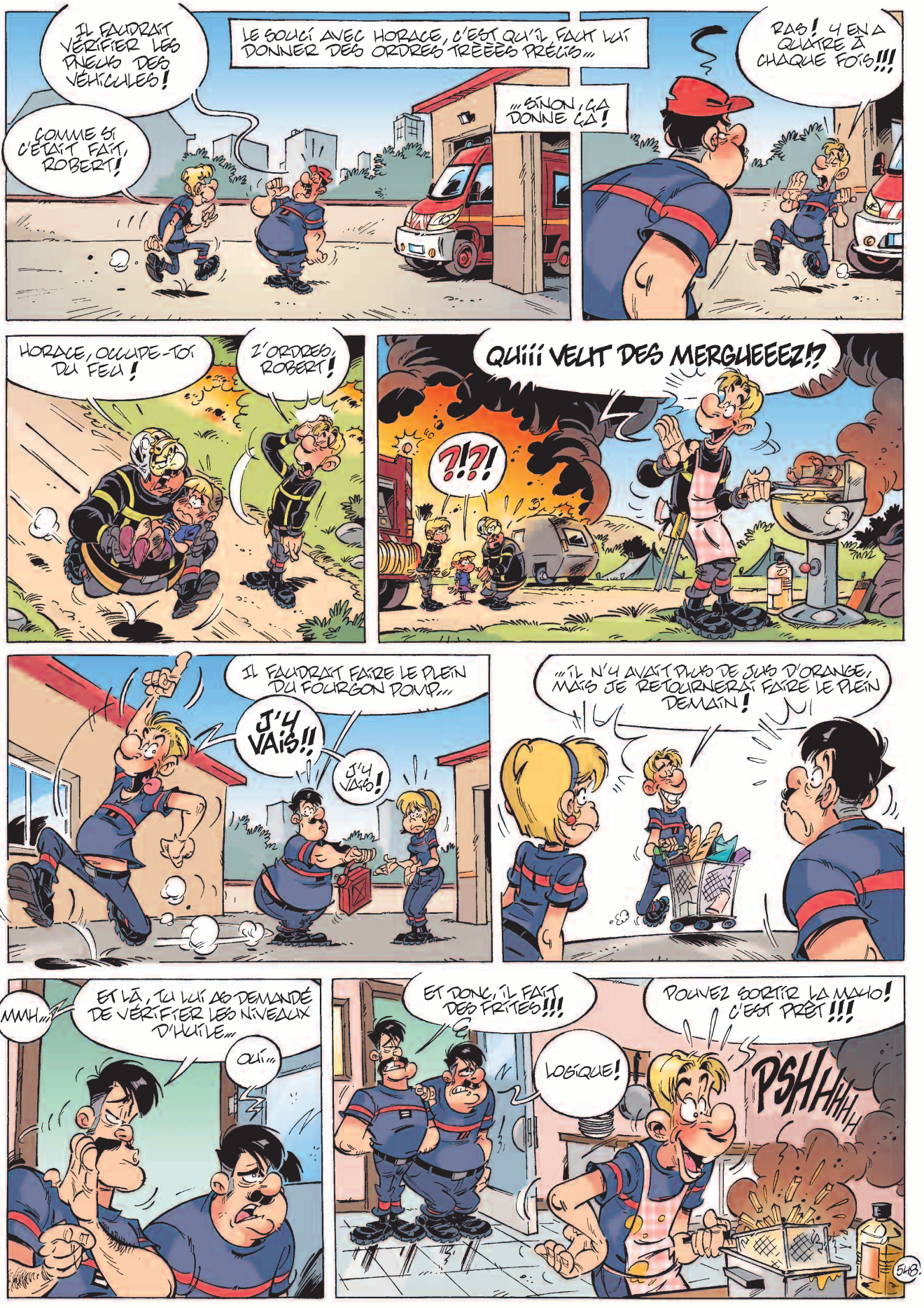

CAHIER DES CHARGES SÉCURITAIRE LORS DES ACHATS

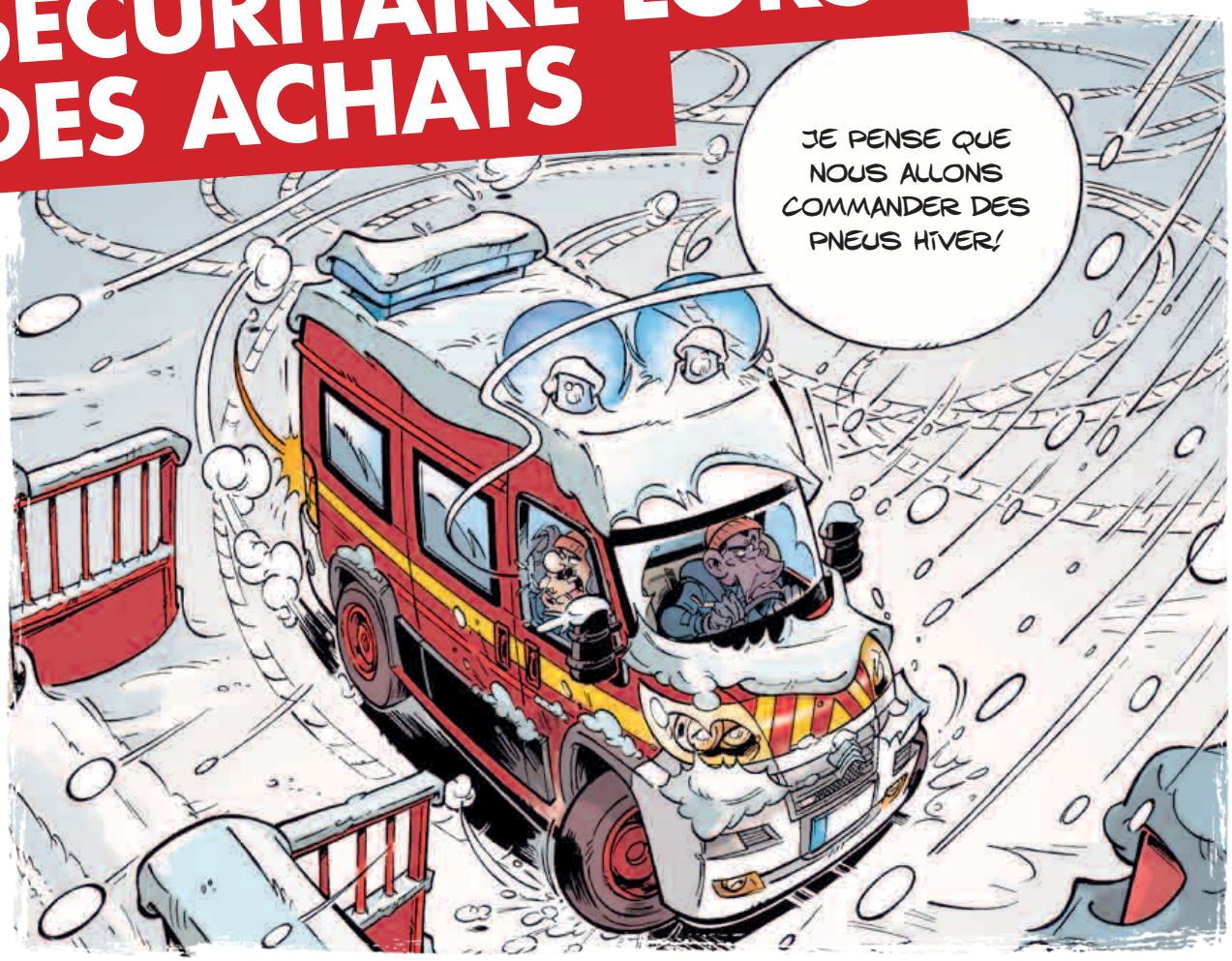

Faire remonter les améliorations sécuritaires à intégrer dans les cahiers des charges lors de l'achat de nouveau matériel.

L'achat d'un nouveau matériel est l'occasion idéale d'optimiser la conception des engins et des équipements mis à disposition. Ces modifications visent essentiellement à améliorer vos conditions de conduite et votre sécurité.

Le cahier des charges peut ainsi prendre en compte :

- **des équipements minimums de sécurité réglementaires et de bon sens**. Ex : normes sur la visibilité et la signalétique des véhicules, ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière, airbag….
- **des équipements présentant les conditions de fonctionnement optimal.** Ex. : positionnement des commandes, système d'alarme sonore de recul…
- **des équipements adaptés aux conditions d'utilisation.** Ex. : pneumatiques hiver…
- **des aménagements spécifiques.** Ex. : amélioration de l'ergonomie des cabines des véhicules de secours et cellule de VSAV

Mais pour cela, il est essentiel d'avoir des remontées de terrain ! C'est grâce à vos retours d'expérience et à vos remarques que ces cahiers des charges pourront évoluer. Votre rôle est essentiel !

Cahier des charges sécuritaire
= amélioration des conditions de conduite et de la sécurité

CAHIER DES CHARGES SÉCURITAIRE LORS DES ACHATS

CAHIER DES CHARGES SÉCURITAIRE LORS DES ACHATS

La fabrication de cet album répond au processus de développement durable engagé par Bamboo édition. Il a été imprimé sur du papier certifié PEFC.

Copyright © 2014 BAMBOO ÉDITION

116, rue des Jonchères - BP 3
71012 CHARNAY-LÈS-MÂCON cedex
Tél. 03 85 34 99 09 - Fax 03 85 34 47 55
Site Web : www.bamboo.fr
E-mail : bamboo@bamboo.fr

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
strictement réservés pour tous pays.

Dépôt légal : juin 2014

Imprimé en France
Printed in France

CHARTE DU BON CONDUCTEUR

LES 15 RÈGLES À RESPECTER

1. Trajet hors intervention, adopter une attitude parfaitement respectueuse du code de la route.
2. Veiller au port de la ceinture de sécurité par tous et en toute circonstance.
3. Avoir les deux mains sur le volant et être attentif à sa conduite : pour cela, ne pas utiliser de moyen de communication au volant.
4. Éviter de prendre des risques inutiles sur le trajet entre le domicile et la caserne : adapter sa conduite à la situation, tout en respectant le code de la route.
5. Utiliser judicieusement les gyrophares et deux-tons pour signaler le caractère urgent de la mission aux autres usagers et demander la priorité de passage - Faire en sorte d'être vu, entendu et compris des autres usagers.
6. Interventions urgentes et nécessaires, s'engager avec prudence. Dans toutes les autres situations, respecter le code de la route.
7. Pour transporter une victime, adopter une conduite modérée et respecter le code de la route.
8. Connaitre le gabarit de son véhicule, être attentif aux éventuels obstacles sur la route et se faire guider lors de manœuvres ou de passages délicats.
9. Approcher prudemment de la zone de danger, effectuer une analyse rapide de la configuration et de l'environnement et stationner judicieusement le véhicule.
10. Veiller au balisage complet de la zone et des équipes pour assurer une intervention en toute sécurité.
11. Être prudent et vigilant en toutes circonstances - Adapter son comportement et notamment sa vitesse en fonction des conditions climatiques, conditions de circulation et de l'urgence de la mission.
12. Être en pleine possession de ses moyens. Donc ni alcool, ni drogue, ni médicament incompatible avec la conduite !
13. Disposer des permis, formations et autorisations nécessaires.
14. Vérifier régulièrement et consciencieusement l'état des véhicules. Pneumatique, équipement de signalisation, d'éclairage et de sécurité…
15. Faire remonter les améliorations sécuritaires à intégrer dans les cahiers des charges lors de l'achat de nouveau matériel.

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE
la mutuelle nationale des

Marre des messages de prévention moralisateurs ? Envie d'une nouvelle approche et d'un support original ? Pas besoin d'appeler le 18 : *Les Pompiers* de Cazenove et Stédo sont déjà sous vos fenêtres !

Après un premier tome paru sur la prévention du risque cardiovasculaire, le Groupe de Travail National Santé Sécurité Prévention (groupe commun de la FNSPF et la MNSPF) poursuit son action et vous propose cette nouvelle bande dessinée sur la prévention du risque routier. Originale et ludique, elle permet d'aborder la sécurité routière de manière un peu décalée.

Qui n'a jamais utilisé son téléphone au volant, roulé un peu trop vite pour aller sur une intervention ou encore allumé le gyro et le 2 tons pour se frayer un passage pour rentrer à la caserne ?

Les aventures de Steph, Robert et Horace, vous permettront peut-être de prendre davantage conscience de l'importance de votre rôle en tant que conducteur. Vous redécouvrirez, à travers leurs péripéties, les règles de conduite permettant d'assurer les objectifs opérationnels et de garantir votre propre sécurité et celle de vos collègues.

Alors, n'attendez plus et dévorez cette BD !

Découvrez également les 13 tomes de la BD *Les Pompiers* disponibles en librairies et à la Boutique officielle des Sapeurs-Pompiers de France : www.laboutiqueofficiellepompiers.fr

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

la mutuelle nationale des

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

CNRACL

RENAULT

www.bamboo.fr